



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
55 Boulevard Diderot - 75610 PARIS CEDEX 12

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

55 Boulevard Diderot - 75610 PARIS CEDEX 12

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du Conseil de Surveillance de l'établissement Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement Assistance Publique - Hôpitaux de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard du référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ont induit de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des recettes afférentes à l'activité séjours (T2A)

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Les recettes de l'activité séjours correspondent aux facturations des séjours d'hospitalisation. Elles sont calculées selon le cadre réglementaire de la tarification à l'activité (T2A). En 2022, ces recettes font l'objet d'une garantie de financement accordée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur l'ensemble de l'exercice destinée à se substituer provisoirement au mécanisme usuel de la T2A. Cette garantie de financement est déclenchée lorsque le niveau d'activité réel (T2A) est inférieur au montant de la garantie.</p> <p>Dans ce contexte, la fiabilité des recettes comptabilisées dépend de la correcte mesure du niveau d'activité réelle, qui repose sur</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la complétude des éléments constitutifs du dossier de séjour d'hospitalisation renseigné par les services, ii) la correcte application des règles spécifiques de codage définies principalement dans le référentiel universel CIM-10, sous la responsabilité du Département d'Information Médicale (DIM), iii) la définition et la mise en œuvre du Plan d'Assurance Qualité (PAQ), élaboré par le DIM, qui recense les risques et les procédures de contrôle mises en œuvre. <p>Compte tenu de l'importance relative des recettes par rapport aux états financiers, nous avons estimé le risque portant sur la valorisation des recettes liées aux séjours comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier si le montant de l'activité réelle était inférieur à la garantie de financement, nous avons étudié la qualité de l'environnement de contrôle interne pour les différents Groupements Hospitaliers (GH).</p> <p>Pour ce faire, nous avons eu recours à un expert externe Médecin de l'Information Médicale (MIM) qui nous a assisté dans nos travaux afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre à jour notre appréciation de la qualité de l'environnement de contrôle des processus pilotés par le DIM ; - d'apprécier l'absence de modification significative du périmètre des contrôles prévus par le PAQ par rapport à l'exercice précédent ; - de mesurer la mise en œuvre effective du PAQ dans les différents GH. <p>Nous avons comparé le niveau d'activité réelle estimée par l'établissement pour les différents GH avec le niveau de la garantie de financement afin d'apprécier la conformité de son déclenchement.</p> <p>Nous avons apprécié la concordance des recettes comptabilisées sur l'exercice au titre de l'activité séjours avec les arrêtés de garantie de financement reçus.</p>



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la direction et du comptable public et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil de Surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'AP-HP par votre conseil de surveillance du 18 février 2022.

Au 31 décembre 2022, nous étions dans la 1^{ère} année de notre mission.

Par ailleurs, le cabinet KPMG Audit IS, membre du réseau KPMG, était précédemment commissaire aux comptes de l'entité, de 2016 à 2021.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21 ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général et visés par le Comptable Public.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises



individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 16 juin 2023

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Xavier Fournet', written over a horizontal line.

Xavier FOURNET

Associé

Jocelyn SCAMPS

Associé

Etat BI
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022
GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

BILAN

ACTIF		EXERCICE : 2022			EXERCICE : 2021
		Brut	Amortissement & dépréciations	Net	Net
A C T I F	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	847 323 018,22	556 751 023,33	290 571 994,89	264 535 916,16
	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais d'études et de recherche et développement	139 448 351,51	116 929 826,24	22 518 525,27	21 460 971,99
	Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	629 164 091,98	437 938 137,55	191 225 954,43	176 426 422,62
	Autres immobilisations incorporelles	3 189 300,60	1 883 059,54	1 306 241,06	1 405 831,32
	Immobilisations incorporelles en cours	75 521 274,13	0,00	75 521 274,13	65 242 690,23
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 697 976 641,16	6 116 689 622,19	3 581 287 018,97	3 544 272 220,87
	Terrains	180 942 901,99	8 504 793,94	172 438 108,05	171 249 391,88
	Constructions	6 604 033 485,35	4 409 833 915,86	2 194 199 569,49	2 224 328 941,57
I M M O B I L I S E	Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 808 016 200,62	1 293 805 828,06	514 210 372,56	509 835 588,48
	Autres immobilisations corporelles	540 182 103,04	404 545 084,33	135 637 018,71	133 496 794,96
	Immobilisations corporelles en cours	352 879 174,37	0,00	352 879 174,37	289 781 264,40
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations affectées ou mises à disposition	211 922 775,79	0,00	211 922 775,79	215 580 239,58
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	169 176 807,25	0,00	169 176 807,25	189 396 062,82
	Participations et créances rattachées à des participations	1 547 034,00	0,00	1 547 034,00	1 547 034,00
Autres titres immobilisés	304 729,91	0,00	304 729,91	304 729,91	
Prêts	24 291 079,66	0,00	24 291 079,66	25 010 250,13	
Autres	143 033 963,68	0,00	143 033 963,68	162 534 048,78	
TOTAL I	10 714 476 466,63	6 673 440 645,52	4 041 035 821,11	3 998 204 199,85	

PASSIF		EXERCICE : 2022	EXERCICE : 2021
C A P I T A U X	APPORTS	1 494 678 863,31	1 486 135 421,88
	RESERVES		
	Excédent affecté à l'investissement	728 008 652,61	652 025 978,70
	Réserve de trésorerie	297 509 692,10	297 509 692,10
	Réserve de compensation	0,00	0,00
	REPORT A NOUVEAU		
	Report à nouveau excédentaire	0,00	0,00
	Report à nouveau déficitaire	-2 048 668 224,73	-1 742 380 786,02
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-284 644 113,29	-230 315 879,18
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	314 773 484,20	265 207 406,64
PROVISIONS REGLEMENTEES	117 572 002,29	81 644 078,24	
DROIT DE L'AFFECTANT	0,00	0,00	
TOTAL I	619 230 356,49	809 825 912,36	

Etat BI
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTES FINANCIERS 2022

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

BILAN

ACTIF		EXERCICE : 2022			EXERCICE : 2021
		Brut	Amortissement & dépréciations	Net	Net
A C T I F	STOCKS ET EN COURS	217 623 807,59	10 988 711,00	206 635 096,59	209 423 206,26
	Matières premières	547 144,00	0,00	547 144,00	635 258,05
	Autres approvisionnements	204 705 077,27	10 988 711,00	193 716 366,27	196 198 100,66
	En cours de production de biens	4 547 912,16	0,00	4 547 912,16	5 221 435,56
	Produits	7 816 414,58	0,00	7 816 414,58	7 365 197,93
	Marchandises	7 259,58	0,00	7 259,58	3 214,06
	Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	CREANCES D'EXPLOITATION	2 001 291 261,94	285 042 478,95	1 716 248 782,99	1 780 913 876,70
	Hospitalisés et consultants	338 429 294,39	285 042 478,95	53 386 815,44	10 973 300,92
	Caisse pivot	1 089 306 360,82	0,00	1 089 306 360,82	1 212 088 437,96
Autres tiers-payants	340 276 442,54	0,00	340 276 442,54	301 778 218,70	
Créances irrécouvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres	233 279 164,19	0,00	233 279 164,19	256 073 919,12	
CREANCES DIVERSES	24 595 519,16	0,00	24 595 519,16	27 880 785,59	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	0,00	0,00	0,00	0,00	
DISPONIBILITES	259 994 001,98	0,00	259 994 001,98	2 630 522,55	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 347 342,86	0,00	1 347 342,86	6 255 554,69	
TOTAL II	2 504 851 933,53	296 031 189,95	2 208 820 743,58	2 027 103 945,79	
C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T I O N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00		0,00	0,00
	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00	0,00
	Dépenses à classer ou à régulariser	448 460,16		448 460,16	808 932,37
	Dotations attendues	0,00		0,00	0,00
	Ecart de conversion actif	0,00		0,00	0,00
TOTAL III	448 460,16	0,00	448 460,16	808 932,37	
TOTAL GENERAL	13 219 776 860,32	6 969 471 835,47	6 250 305 024,85	6 026 117 078,01	

PASSIF		EXERCICE : 2022	EXERCICE : 2021
P R O V I S I O N P O U R R I S Q U E S E T C H A R G E S	PROVISIONS POUR RISQUES	50 852 799,46	10 610 915,68
	PROVISIONS POUR CHARGES	573 590 809,66	518 601 441,02
	TOTAL II	624 443 609,12	529 212 356,70
D E T T E S	DETTES FINANCIERES	3 442 866 371,65	3 398 920 040,49
	Emprunts obligataires	2 737 197 643,91	2 518 661 421,61
	Emprunts auprès des établissements de crédit	636 262 544,61	533 436 511,85
	Emprunts et dettes financières divers	69 406 183,13	66 322 107,03
	Crédits et lignes de trésorerie	0,00	280 500 000,00
	DETTES D'EXPLOITATION	1 076 239 973,64	1 032 641 440,55
	Avances reçues	168 190 819,89	164 864 088,64
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	566 188 484,68	526 437 070,35
	Dettes fiscales et sociales	341 860 669,07	341 340 281,56
	DETTES DIVERSES	253 432 871,48	177 968 563,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 330 972,73	4 597 430,19	
Fonds déposés par les hospitalisés et hébergés	671 056,11	1 089 177,60	
Autres	51 434 015,21	36 197 004,34	
Produits constatés d'avance	196 996 827,43	136 084 950,93	
TOTAL III	4 772 539 216,77	4 609 530 044,10	
C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T I O N	Recettes à classer ou à régulariser -crédit	234 091 842,47	77 548 764,85
	Ecart de conversion passif	0,00	0,00
	TOTAL IV	234 091 842,47	77 548 764,85
TOTAL GENERAL	6 250 305 024,85	6 026 117 078,01	

Etat CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

RESULTATS

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) (1)

	Comptes	Exercice : 2022	Exercice : 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	707	336 245 190,31	380 333 078,16
Production vendue	SC 70 sauf 707 – SD 709	246 312 233,06	242 315 530,04
Production stockée	+ SC 713 ou - SD713	-222 686,13	-4 127 401,36
Production immobilisée	72	0,00	0,00
Produits de l'activité	73	7 661 784 370,39	7 399 805 868,27
Subventions d'exploitation et participations	74	354 678 795,55	310 021 294,41
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	781	102 573 752,79	70 353 315,13
Transferts de charges	791	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	75	133 788 896,39	122 557 241,08
TOTAL I		8 835 160 552,36	8 521 258 925,73
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	SD607 –SC 6097	5 250,31	9 544,45
- variation de stock	+ SD 6037 ou – SC 6037	-4 045,52	-3 214,06
Achats stockés de matières premières ou fournitures	SD601-SC6091	344 469,14	428 288,05
- variation de stock	+ SD 6031 ou - SC 6031	88 114,05	92 769,06
Achats d'autres approvisionnements	SD602 –SC6092	1 867 972 710,22	1 828 672 216,74
- variation de stock	+ SD 6032 ou - SC 6032	-8 507 355,99	-11 743 655,59
Achats non stockés de matières et fournitures	SD606 – SC6096	233 648 564,56	233 787 452,44
Services extérieurs et autres	SD61- SC 619; SD62-SC629	822 655 977,38	809 203 836,90
Impôts, taxes et versements assimilés		0,00	0,00
- sur rémunérations	SD 631- SC 6319 , SD 633 - SC 6339	470 189 390,27	459 793 581,58
- autres	635, 637	5 097 042,24	5 028 843,94
Charges de personnel		0,00	0,00
- Salaires et traitements	SD641- SC 6419, SD642-SC6429, SD648-SC 6489, -SC 649	3 683 078 152,59	3 562 207 179,98
- charges sociales	SD 645-SC 64519-SC64529, SD 647-SC 64719-SC64729	1 224 258 334,64	1 190 335 027,20
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00
- sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	6811, 6816	437 899 204,48	421 627 858,25
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6817	90 034 671,42	91 004 351,99
- pour risques et charges : dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	6812, 6815	97 895 973,70	49 717 821,23
Autres charges de gestion courante	65	139 058 308,93	116 430 761,90
TOTAL II		9 063 714 762,42	8 756 592 664,06
I-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-228 554 210,06	-235 333 738,33

Etat CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

RESULTATS

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) (1)

	Comptes	Exercice : 2022	Exercice : 2021
PRODUITS FINANCIERS			
De participations et des autres immobilisations financières	761, 762	680,00	0,00
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	764, 765, 768	10 020 937,87	14 303 267,78
Reprises sur provisions	786	0,00	0,00
Transferts de charges financières	796	0,00	0,00
Gains de change	766	8 248,27	4 977,36
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0,00	0,00
TOTAL III		10 029 866,14	14 308 245,14
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	686	0,00	6 153,79
Intérêts et charges assimilées	661, 665, 668	66 424 590,92	62 934 711,95
Pertes de change	666	15 500,72	26 529,91
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	667	0,00	0,00
TOTAL IV		66 440 091,64	62 967 395,65
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-56 410 225,50	-48 659 150,51
3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)		-284 964 435,56	-283 992 888,84

Etat CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

RESULTATS

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) (1)

	Comptes	Exercice : 2022	Exercice : 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
- exercice courant	771,778	37 436 321,61	49 746 238,42
- exercices antérieurs	772, 773	164 945 406,15	79 829 329,46
Sur opérations en capital	775, 777	29 928 706,92	74 978 833,08
Reprises sur provisions et dépréciations			
- reprises sur les provisions réglementées	7874	6 587 401,33	11 022 192,15
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	7876	0,00	0,00
Transfert de charges exceptionnelles	797	0,00	0,00
TOTAL V		238 897 836,01	215 576 593,11
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
- exercice courant	671, 678	43 134 509,94	32 401 971,11
- exercices antérieurs	672, 673	140 638 357,19	110 532 518,30
Sur opérations en capital	675	12 289 321,23	5 806 811,04
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
- dotations aux provisions réglementées	6874	42 515 325,38	13 158 283,00
- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnels	6871, 6876	0,00	0,00
TOTAL VI		238 577 513,74	161 899 583,45
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		320 322,27	53 677 009,66
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		9 084 088 254,51	8 751 143 763,98
6-TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		9 368 732 367,80	8 981 459 643,16
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)		-284 644 113,29	-230 315 879,18

(1) Sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat, conformément à la réglementation.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

➤ **Les comptes de l'AP-HP sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements publics de santé**

« Les établissements publics de santé sont soumis à un régime administratif, budgétaire, financier et comptable particulier, défini par le présent titre [IV du livre 1^{er} de la 6^{ème} partie du code de la santé publique (CSP)] et précisé par voie réglementaire » (article L.6141-7 du CSP). « Les établissements publics de santé sont soumis au régime budgétaire, financier et comptable défini par les dispositions du titre Ier du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, sous réserve des dispositions de la présente section » (article R.6145-1 du CSP).

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- ✓ le principe de continuité d'activité,
- ✓ le principe de régularité et de sincérité,
- ✓ le principe de prudence,
- ✓ le principe de permanence des méthodes,
- ✓ le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- ✓ le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21.

- ✓ L'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé est modifié annuellement (dernière mise à jour par l'arrêté du 20 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé), et définit les tomes I, II et III (tenue des comptabilités) de l'instruction M21.
- ✓ Le tome III, applicable depuis l'exercice 2014, fait également référence au guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables. Ces fiches présentent à la fois les évolutions comptables reprises dans l'instruction M21 (tomes I, II et III), et des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes.

➤ **Les comptes de l'AP-HP font l'objet, depuis l'exercice 2016, d'un audit annuel par des commissaires aux comptes pour les certifier**

« Les comptes des établissements publics de santé définis par décret sont certifiés. Les modalités de certification, par un commissaire aux comptes ou par la Cour des comptes, sont fixées par voie réglementaire » (article L.6145-16 du CSP). En vertu du décret n°2013-1239 du 23 décembre 2013 définissant les établissements publics de santé soumis à la certification des comptes et de l'arrêté du 21 octobre 2015 fixant la liste des établissements publics de santé soumis à la certification des comptes à compter de l'exercice 2016 (NOR AF5H1525173A), les comptes de l'AP-HP sont soumis à certification à compter de ceux de l'exercice 2016.

L'article 53 du décret précité du 7 novembre 2012 définit la comptabilité publique comme un système d'organisation de l'information financière permettant notamment de : « 2°... présenter des états financiers reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat à la date de clôture de l'exercice ». Selon l'article L.6143-1 du code de la santé publique (CSP), le conseil de surveillance délibère notamment sur le compte financier et l'affectation du résultat. C'est cette étape qui correspond à l'approbation des comptes de l'exercice N-1 (cf. articles R.6145-44 et R.6145-61-5 du CSP).

L'article R.6145-46 du CSP précise que, « lorsque les comptes sont certifiés en application de l'article L.6145-16, le conseil de surveillance a préalablement communication du rapport du certificateur ». L'approbation des comptes donne ainsi lieu, à une délibération du conseil de surveillance à laquelle sera joint le rapport du certificateur et qui sera transmise au directeur de l'ARS et à la Cour des comptes (articles R.6145-61-5 et R.6145-61-6 du CSP).

➤ **Le système d'information unifié, qui est utilisé pour la tenue des comptes de l'AP-HP, a des conséquences comptables**

Le « nouveau système d'information, fondé sur un partenariat innovant avec la [direction spécialisée des finances publiques pour l'AP-HP] sur la base d'un partage des données comptables, permet d'améliorer la fiabilité des comptes et le suivi budgétaire des groupes hospitaliers. Sa mise en œuvre a conduit à une adaptation forte des pratiques de gestion. Un grand nombre de circuits et de procédures ont été revus, ce qui a permis d'améliorer le contrôle interne. La spécificité de cette application a induit des dérogations à la réglementation comptable des établissements publics de santé » (rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur les exercices 2008 et suivants de l'AP-HP). Ces dérogations sont encadrées par l'arrêté du 26 octobre 2011 relatif aux procédures administratives, budgétaires et financières de l'AP-HP (NOR BCRE1126710A).

La spécificité informatique de l'AP-HP est que les services de son ordonnateur et de son comptable public se partagent un même système d'information (appelé NSI Gestion et reposant sur le progiciel de gestion intégrée SAP) assurant la tenue de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire, ainsi que l'élaboration du présent compte financier. En effet, dans les autres établissements publics de santé, ces deux catégories d'acteurs de la fonction comptable utilisent chacune un système d'information distinct échangeant des fichiers entre eux. Cette unicité du système d'information comptable est un atout certain pour la fiabilité des comptes (traçabilité des opérations comptables, piste d'audit, ...) se renforçant avec le projet de dématérialisation des pièces justificatives et du compte financier.

Certains principes et méthodes comptables sont détaillés ci-dessous, conformément aux règles nationales de présentation des informations par l'annexe ; il s'agit notamment des points suivants : choix pour l'institution entre plusieurs méthodes, modifications méthodologiques intervenues par rapport à l'exercice précédent, principe ou méthode spécifique à l'AP-HP.

➤ **Les principales méthodes comptables mises en œuvre au sein de l'AP-HP sont les suivantes**

- **Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements**
 - ✓ Règles d'imputation et catégories d'immobilisation

L'AP-HP a déterminé des catégories d'immobilisation qui permettent un découpage plus fin des différentes natures d'immobilisation (travaux, agencement, équipement, matériel, outillage,

mobilier, etc.) en cohérence avec la nomenclature comptable fixée par le référentiel M21. Ce découpage fin a été mis en place depuis 2011, date de passage du système d'information sous le progiciel SAP.

Par exemple, les dépenses du lot « Ascenseurs » sont enregistrées dans un compte distinct « 21351500 - IGAAC Monte-charges, ascenseurs ». L'existence de ce compte permet, dans ce cas précis, d'aboutir à un résultat similaire à une approche préconisée par composants, car la durée d'amortissement de cet élément est différenciée.

Dans le cas où il n'existe, au contraire, pas d'adéquation parfaite entre la nature de dépense et la catégorie d'immobilisation spécifique dans l'outil SAP, les dépenses sont imputées sur une catégorie « 21351801 - Autres IGAAC ». Ceci sera le cas par exemple pour les dépenses du lot « menuiserie ».

Pour les travaux simples qui sont bien considérés comme étant de l'immobilisation mais pour lesquels la durée d'amortissement de 15 ans peut être considérée comme trop longue, il est préconisé d'imputer ces dépenses sur la catégorie « 21351805 - Petits travaux et agencements » à 5 ans.

✓ **Mode d'évaluation des immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

La règle générale est la suivante : les choix d'imputation entre comptes de classe 2 (investissement) et de classe 6 (exploitation) respectent les principes généraux applicables aux établissements publics de santé. En cas d'ambiguïté, plusieurs critères sont pris en compte pour déterminer l'imputation adéquate (durée de vie de l'acquisition supérieure à 1 an, accroissement ou non de la valeur de l'immobilier, droit de propriété, etc.).

✓ *Entrée dans le patrimoine des immobilisations :*

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ;
- les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Les immobilisations sont comptabilisées pour la valeur HT majorée de la TVA non récupérable.

✓ **Comptabilisation des amortissements : une fiabilité accrue par le partage du même système d'information par les acteurs de la fonction comptable**

✓ *Maintien des durées d'amortissements mises en œuvre depuis 2011*

La méthodologie utilisée durant l'exercice 2022 s'inscrit dans la continuité des décisions de gestion mises en œuvre depuis l'exercice 2011 lors de la généralisation de l'outil NSI Gestion (pas de changement de méthode), dans un objectif de « normalisation » des durées d'amortissement au sein de l'AP-HP.

✓ *Maintien d'un calcul des amortissements au prorata temporis*

La méthode d'amortissement utilisée est l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter de la date de mise en service (service fait) ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

✓ **Opérations de mises en service d'immobilisations (comptes 23-21)**

Selon les principes comptables, une fois l'immobilisation achevée, les dépenses constatées provisoirement au compte 23 (immobilisations en cours ou IEC) sont virées au compte 21 (immobilisation corporelle) par une opération d'ordre non budgétaire. Depuis plusieurs années, l'AP-HP s'attache à fiabiliser l'actif par une mise en service la plus proche possible de la date de mise en service physique.

✓ **Comptabilisation des écarts d'inventaire des immobilisations**

Les groupes hospitaliers universitaires, les pôles d'intérêt commun et le siège, réalisent des inventaires pour un certain nombre de catégories d'immobilisations prioritaires (stratégie d'inventaire définie par le niveau central). Ces inventaires donnent lieu à des sorties d'actifs lorsque les immobilisations n'ont pu être identifiées physiquement alors que présentes dans les comptes.

En 2022 une opération de sortie d'immobilisations (IGAAC antérieures à 2010 et qui auraient dû être amorties) non identifiables a été réalisée à hauteur de 29.6M€ de valeur brute et 8.4M€ de valeur nette.

• **Charges à payer**

Concernant les dépenses qui relèvent d'un engagement juridique préalable, l'AP-HP applique un mécanisme comptable dérogatoire pour mouvoir le compte 408 « Fournisseurs - factures non parvenues » :

- ✓ le référentiel budgétaire et comptable M21 prévoit que ce compte ne doit être utilisé qu'en clôture et en ouverture d'exercice ;
- ✓ A l'AP-HP, ce compte est crédité en cours d'exercice, lors de la certification du service fait avant mise en paiement des dépenses, puis débité lors du traitement de la facture (contrôle et paiement de celle-ci) : les charges à payer correspondent au solde du compte 408 en fin d'exercice.

Ainsi, le compte 408 correspond, à l'AP-HP, aux commandes avec service fait (partiel ou total) mais sans demande de mise en paiement et s'élève au 31 décembre 2022 à un montant créditeur de 366M€ contre 291M€ fin 2021.

Charges à payer de personnel (« Reste A Mandater, ou « RAM » de personnel »)

- ✓ *Reconduction de la méthode définie en 2016 pour le reste du périmètre des charges à payer de personnel (rattachement à l'exercice)*

Pour rappel, à l'issue des travaux réalisés dans le cadre de la clôture d'exercice 2016, le périmètre de rattachement des charges de personnel avait été étendu, intégrant les allocations retour à l'emploi (ARE), diverses primes à verser au personnel non médical (primes de dimanches, de travaux insalubres, pour heures de nuit, informatiques), ainsi que l'abondement du PERP (plan épargne retraite) pour le personnel médical. Ce périmètre de dépenses est depuis l'exercice 2016 systématiquement rattaché à l'exercice.

• **Charges constatées d'avance**

« Parallèlement au rattachement des charges et des produits [...], sont exclus du résultat annuel, les charges et les produits constatés d'avance qui ont donné lieu à émission d'un mandat de paiement ou d'un titre de recettes mais qui se rapportent partiellement ou totalement à l'exercice suivant » (chapitre 4 du titre 2 du tome II du référentiel M21). A la clôture de l'exercice, ces charges constatées d'avance donnent lieu à émission d'un mandat d'annulation ou de réduction.

Pour la huitième année, l'AP-HP a émis en 2022 des bons de commande pour la fourniture de licences d'utilisation de logiciels bureautiques et de réseaux (prestations relevant annuellement du compte 61526100 « Maintenance BCNM Informatique » et/ou 65100000 « Redevance concession Brevet, licence, marq, procd, droit »). Ces charges correspondent à des prestations annuelles de juin N à mai N+1 réceptionnées par l'AP-HP sur le second semestre N, ont été comptabilisées en charges constatées d'avance pour 1,3 M€.

• **Méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges et dépréciation des comptes de tiers**

En vertu du principe comptable de prudence, l'hôpital doit comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge.

Dès lors que la survenance d'un risque (litige par exemple) ou d'une charge apparaît comme probable, l'hôpital provisionne sur l'exercice en cours, c'est-à-dire qu'il enregistre, en compte de résultat, une dotation (charge non décaissée) d'un montant égal au risque (évalué) ou à la charge estimée. Elle crédite simultanément un compte de bilan (passif) pour le même montant. Puis, lorsque le risque ou la charge se réalise (sur un exercice ultérieur), l'hôpital constate la charge réelle et effective (dépense réelle) dans son résultat comptable et budgétaire. En parallèle, elle effectue la « reprise » de la provision constatée antérieurement en enregistrant, à hauteur du montant de la provision, en compte de résultat, un produit (non encaissé) et en débitant le compte de bilan mouvementé initialement. La charge comptabilisée au cours de l'exercice de réalisation du risque ou de la charge est ainsi « neutralisée » à hauteur du montant provisionné à l'origine (par l'écriture de reprise en produit du compte de résultat).

1. Provision pour compte épargne-temps (CET)

Conformément à l'avis du CNoCP n°2018-05 du 5 avril 2018, cette provision doit désormais être faite à partir de l'exercice 2019 au « réel » et non plus en fonction d'un montant forfaitaire réglementaire, majoré des cotisations patronales.

La provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et valorisés au coût moyen journalier par catégorie d'agents, majoré des cotisations patronales en vigueur. Les jours donnant lieu provisionnellement à indemnisation (monétisation des jours CET) sont préalablement retranchés des jours CET ; ces jours sont enregistrés en charges à payer, selon les consignes de la fiche DGOS / DGFIP n°18 sur les passifs sociaux dans les EPS.

En 2022, comme en 2021, les revalorisations salariales survenues en cours d'année ont été répercutées intégralement sur la valorisation des jours CET, à la dernière valeur connue (décembre 2022), conformément aux recommandations comptables émises par le Ministère de la Santé dans le cadre des opérations de clôture des exercices précédents.

La provision CET de 2022 s'élève à 520.4M€, en hausse de 38.8M€ par rapport à la provision 2021.

2. Provision pour créances irrécouvrables

La méthode retenue pour l'exercice 2022, identique depuis l'exercice 2016, est une méthode statistique basée sur un historique des taux de recouvrement par typologie de tiers.

Les taux appliqués pour l'exercice 2022 pour les différents millésimes d'émission des créances sont ainsi les suivants :

Année créances	Taux de dépréciation sur particuliers	CPAM	Taux des organismes
N-6 -> 2016	100%	100%	100%
N-5 -> 2017	100%	100%	100%
N-4 -> 2018	100%	100%	75%
N-3 -> 2019	100%	100%	45%
N-2 -> 2020	75%	100%	25%
N-1 -> 2021	50%	50%	15%
N -> 2022	0%	0%	0%

Une provision exceptionnelle a été constatée en 2022 par dépréciation des créances de l'exercice en cours :

- 5% des créances 2022 sur particulier (soit 8M€) compte tenu du retard de recouvrement lié à l'arrêt des chaînes de facturations en début d'année 2022 lors de la mise en place de la réforme des TNJP (Tarifs Nationaux Journaliers de Prestation)
- 2.7 M€ au titre du risque de forclusion des créances CPAM dans le cadre du déploiement de FIDES-ACE en 2022, ayant entraîné durant cette année des taux de rejets de plus de 3%.

3. Provision pour contrôle par l'assurance maladie (indus T2A et sanctions) des coûts qui lui sont facturés par l'AP-HP

La provision est calculée :

Pour les contrôles antérieurs à l'exercice :

- sur la base des indus et sanctions notifiés

Pour les contrôles réalisés au cours de l'exercice et non encore notifiés :

- les contrôles en cours et non encore notifiés sont provisionnés sur la base de la moyenne des indus notifiés sur les trois derniers exercices connus ; Toutefois, compte tenu de la garantie de financement sur 2020, 2021 et 2022, et l'absence de contrôle sur ces 3 années, il n'y a pas d'indus T2A provisionnés pour ces trois exercices. Seul le risque d'indus sur l'HAD a été provisionné.
- le risque relatif aux sanctions, lorsqu'elles ne sont pas définitivement notifiées, est estimé sur la base de la moyenne des sanctions définitives des trois derniers exercices connus.

Sont également provisionnés d'autres risques liés aux indus, au-delà des seuls contrôles relatifs aux indus et sanctions des contrôles de la tarification à l'activité « T2A » (médicaments, transports, hospitalisation à domicile).

4. Provision pour propre assureur

L'AP-HP est son propre assureur en matière de responsabilité médicale. Elle bénéficie à ce titre d'une dérogation à l'obligation d'assurance, accordée par arrêté du ministre chargé de la santé (arrêté du 3 janvier 2003) en application de l'article L. 1142-2 du Code de la Santé Publique (cf. fiche n°2 DGOS / DGFIP relative à la comptabilisation de provisions réglementées pour propre assureur au compte 1441 " Provisions réglementées pour propre assureur - responsabilité civile ").

Seules les affaires connues au 31 décembre N (nouvelles ou le cas échéant réactualisées), sont provisionnées. Elles le sont dès le stade de la transaction amiable. La provision est constituée du montant global de la charge estimée pour le futur. La provision est, le cas échéant, reprise en clôture de l'année N+1, en fonction des paiements effectués durant l'exercice suivant sur les affaires provisionnées et en fonction des provisions pour affaires devenues sans objet.

La provision 2022 a été fiabilisée du fait d'un recensement plus exhaustif des affaires provisionnées et est en hausse de 26.4M€ par rapport à la provision 2021.

5. Provision pour le renouvellement des immobilisations

Cette provision réglementée est fondée sur le principe de financements destinés à couvrir des surcoûts d'exploitation générés par la réalisation de nouveaux investissements. Dans le cas de l'AP-HP, sont concernés des surcoûts d'amortissements et des frais financiers pour certaines immobilisations ciblées (principalement travaux et système d'information).

La méthode reste inchangée par rapport à celle appliquée durant l'exercice 2021. Le calcul de la reprise de cette provision se fait conformément à la convention de financement Hôpital 2012 qui prévoit une couverture de 50%, des dotations aux amortissements majorés des frais financiers.

6. Plan pluriannuel d'entretien du domaine immobilier privé de l'AP-HP (CRPA DNA)

Cette provision réglementée avait été mise en place en 2012 pour le plan pluriannuel d'entretien élaboré par le Département Logement et Gérance Locative de la Direction des Ressources Humaines, comprenant la maintenance des ascenseurs, l'étanchéité des terrasses, la sécurisation des accès, la sécurité incendie, le tubage cheminées, la rénovation des conduits, la consolidation des caves et structures (façades, dalles et sols), la réparation et modernisation des chaudières individuelles, la réparation des fenêtres, les grosses réparations de façades, les études de danger.

Ce plan étant arrivé à son terme en 2020, les reliquats de provision ont été entièrement repris en 2021.

7. Provision pour risques et charges liés au projet HN2 et à la mise en vacances des sites de Beaujon et Bichat

Le transfert d'activité des sites Bichat et Beaujon sur le nouvel hôpital Nord entrainera une sortie de l'actif des immobilisations des sites concernés (a minima pour les bâtiments et IGAAC) et donc une charge certaine à hauteur de la valeur nette comptable de ces actifs. La cession de ces sites est prévue, avec le lancement d'une consultation quelques années avant le transfert de l'activité. Toutefois, en 2022, la destination et donc l'utilité, en 2029, de ces sites est incertaine et à ce titre une provision pour risques et charges a été comptabilisée sur 2022 pour un montant de 37,4M€.

8. Passifs sociaux

Au-delà de la provision pour compte-épargne temps (voir supra), les provisions pour passifs sociaux concernent :

- *Le risque pour indemnisation chômage - allocations retour à l'emploi*

Dans le cadre de l'auto-assurance, l'AP-HP assure elle-même le risque de chômage de ses agents. Elle prend à sa charge l'indemnisation au titre du chômage de ses anciens agents via le versement d'une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ; dans ce cadre, une provision doit être constituée au 31 décembre de l'exercice, dès lors que l'institution a connaissance à cette date de la perte involontaire d'emploi pour les agents concernés. En effet, compte tenu des modalités de fonctionnement de l'ARE, la charge ne peut être évaluée au 31 décembre de l'exercice de façon précise et certaine, dans la mesure notamment où le droit de l'agent peut évoluer.

Une convention a été signée courant 2019 avec Pôle Emploi qui assure désormais la gestion des allocataires et le versement des ARE. La provision est donc calculée sur la base des informations transmises par celui-ci.

- *Le risque pour validation de services CNRACL*

Dans le cadre de la prise en charge, par l'employeur, du montant des charges patronales en cas de demande de validation des services CNRACL (validation de droits à la retraite pour la période relevant des études et/ou la période relevant des années de contractuel) par un de ses agents, l'AP-HP est confrontée à un risque financier et doit constituer une provision au 31 décembre de l'exercice, dès connaissance de ce risque (cf. fiche n° 18 DGFiP-DGOS de mars 2016 actualisée en février 2017 sur les passifs sociaux dans les EPS). En effet, compte tenu des

modalités de validation des services CNRACL, la charge ne peut être évaluée au 31 décembre de l'exercice de façon précise et certaine, dans la mesure où la validation par l'agent et le montant validé (selon devis de la CNRACL) ne sont pas connus de manière précise.

- **Produits à recevoir (PAR)**

- **Rattachement des recettes provenant de l'assurance maladie :**

Chaque année sont rattachées en recettes Assurance Maladie :

- Les séjours pour lesquels les droits des patients sont toujours en attente de confirmation et qui sont donc sous valorisés dans e-PMSI (séjours en attente de droits non valorisés, et séjours en attente de taux de prise en charge valorisés à 80%). Les recettes relatives aux séjours en attente de décision sur les droits des patients ou en attente de taux sont estimées sur la base du taux moyen de prise en charge par l'Assurance Maladie observé sur l'exercice précédent. En 2022, comme en 2021, compte tenu de la garantie de financement, il n'y a eu aucun rattachement de recettes pour les séjours.
- Les actes et consultations externes en attente de facturation (nombre de venues non facturées X valeur moyenne d'une venue X taux de prise en charge moyen par l'Assurance maladie). De même, pour 2022, compte tenu de la garantie de financement, il n'y a eu aucun rattachement à ce titre. Toutefois, l'ajustement de la garantie de financement prévu en 2023, tenant compte de la réalisation réelle des recettes FIDES, a été rattaché sur la base de l'estimation des recettes FIDES 2022.
- Les séjours « à cheval » c'est-à-dire commencés sur l'exercice N et terminés sur l'exercice N+1, donc non valorisés sur N dans e-PMSI. Sur consigne nationale, et malgré la garantie de financement, ces séjours à cheval ont été rattachés en PAR en clôture 2022, comme en 2021. Les séjours ayant donné lieu à une sortie en janvier et février N+1 ont été valorisés au réel, au prorata du nombre de journées dans les différentes unités. L'évaluation des séjours à cheval MCO sortis après le mois de février N+1 est calculée sur la base d'une moyenne des réalisations constatées sur les trois derniers exercices.

- **Rattachement des recettes facturables aux patients et organismes complémentaires :**

Ces recettes n'ont pas fait l'objet, comme pour les recettes assurance maladie, d'une garantie de financement. Dès lors, la totalité de l'activité non facturée en clôture a fait l'objet d'un rattachement en PAR, selon la même méthode que les années précédentes (nombre de dossiers de l'exercice 2022 non facturés au 31/12 multiplié par la valeur moyenne par dossier facturé constatée sur l'exercice 2022). Les paramètres de cette estimation ont été ajustés pour tenir compte de la surexécution constatée sur les PAR 2021 en 2022.

- **Rattachement des autres recettes :**

Pour la rétrocession, les éléments en attente de facturation dans les systèmes de facturation, et constatés en facturation à la date de notification au titre de l'année précédente, sont validés ou complétés par chaque groupe hospitalier. Les autres recettes en attente sont également évaluées précisément par chaque Groupe Hospitalier et direction concernée.

Les « restes à mettre en recouvrement » (RAMR) ou « Produits à recevoir » (PAR), ont légèrement diminué en 2022 (251,4 M€) par rapport à 2021 (258 M€) essentiellement du fait de la garantie de financement, et de l'amélioration des taux de facturation des recettes de titre 2.

- **Produits constatés d'avance (PCA)**

L'AP-HP a, comme chaque année, comptabilisé des produits constatés d'avance :

« Parallèlement au rattachement des charges et des produits [...], sont exclus du résultat annuel, les charges et les produits constatés d'avance qui ont donné lieu à émission d'un mandat de paiement ou d'un titre de recettes mais qui se rapportent partiellement ou totalement à l'exercice suivant » (chapitre 4 du titre 2 du tome II du référentiel M21). Il s'agit de financements reçus en totalité sur l'exercice courant (N) pour lesquels le produit enregistré en conséquence ne peut être imputable à ce seul exercice.

Le solde des PCA au 31 décembre 2022 est de 197 M€ :

- 51 M€ de PCA constitués au titre des financements recherche (ex-RAF) ;
- 146 M€ sur le schéma " classique " des PCA.

- **Gestion des excédents de versement**

Lorsqu'il est constaté un paiement ou une annulation de titre supérieur(e) au montant restant dû d'un titre de recette, la réglementation prévoit de solder le titre pour le montant émis et de constater la différence en excédent de versement. Ce dernier peut être ré-imputé par le biais des comptes 47141100 (pour les particuliers) et 47141200 (pour les organismes), ou faire l'objet d'un remboursement direct au débiteur par le compte 46600000.

L'outil NSI Gestion ne permet pas, en toutes circonstances, le rapprochement automatique du paiement reçu avec le titre de recette correspondant et donc la génération de l'excédent de versement comptabilisé conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi, il opère la création automatique de multiples soldes créditeurs alors que les restes à recouvrer sont normalement débiteurs.

- **Financements des projets de recherche**

En clôture d'exercice, conformément à la fiche 17 de la M21, des écritures d'avances reçues (135,5 M€) au 31 décembre 2022 ou de produits constatés d'avance (51 M€), selon l'avancement du projet, ont été comptabilisées pour tous les nouveaux projets (ou fonds retraités) ne relevant pas des subventions de recherche.

- **Méthode utilisée pour l'évaluation des stocks**

- ✓ Règles de valorisation des stocks

Les règles de valorisation et comptabilisation définies dans SAP pour un article donné sont communes pour tous les sites de l'AP-HP. Ainsi, lorsqu'un article est valorisé (suivi en comptabilité des stocks), celui-ci l'est de la même façon pour toutes les entités de l'AP-HP. De même, pour un article donné, les comptes utilisés sont identiques pour tous les établissements.

Ainsi, dans le cas des articles interchangeable (majorité des cas), la méthode de valorisation des stocks retenue pour un article est le prix moyen pondéré (PMP) selon la méthode du calcul à chaque entrée. Un PMP unique est calculé par article au niveau de l'AP-HP dans son ensemble : ce PMP prend donc en compte les prix unitaires constatés dans tous les établissements (lesquels peuvent potentiellement être différents).

Dès lors, il n'y a pas de problématique d'imputation d'écart sur PMP en cas de transfert d'une même référence entre sites de l'AP-HP.

Dans le cadre de la crise sanitaire, de nombreux dons en nature ont été reçus. Ces derniers ont été entrés en stock à une valeur nulle. Conformément aux instructions transmises par la DGOS, une écriture de régularisation a été effectuée en fin d'exercice pour un montant de 1,2 M€ (1,9 M€ sur 2021), afin de valoriser à valeur de marché les produits mis à disposition à titre gratuits et toujours en stock.

Les stocks dans les services et les laboratoires ont été évalués respectivement à 15,7 M€ et 26,9 M€ à partir d'une méthode basée sur une estimation de la consommation journalière des articles concernés et de leurs fréquences d'approvisionnement. Les montants ainsi reconstitués n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif.

✓ Méthode de dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks d'un montant de 11 M€ a été comptabilisée en 2022 sur certains produits acquis pendant la crise de la Covid 19 et pour lesquels il y a un risque de non utilisation par le personnel soignant dans un contexte normal.

- **Corrections d'erreurs et ajustements**

Les corrections d'erreurs et ajustements comptabilisés par le haut de bilan qui ont été individuellement détaillés ci-dessus sont présentés avec leur chiffrage dans l'état PF3.

Etat PF2**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2022****FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'état PF2 " Faits caractéristiques de l'exercice" présente les seuls faits marquants de l'exercice ayant un impact significatif sur les comptes. Des explications doivent être fournies sur les conséquences de ces faits marquants sur les comptes. Les impacts chiffrés sont présentés dans l'état PF3 infra.

En cas d'absence de faits marquants dans l'exercice, l'établissement doit le signaler.

Cet état précise les faits caractéristiques de l'exercice, au-delà des principes et méthodes comptables qui sont, eux, présentés dans l'état PF1 supra.

➤ Poursuite des travaux de fiabilisation des comptes

Les deux réserves résiduelles présentes au 31/12/2020 ont été levées en 2021.

Celle portant sur l'exhaustivité des recettes (séjours et externes) a été levée du fait de l'application de la garantie de financement qui a couvert l'ensemble de l'exercice 2022 et d'un niveau de recettes attendu inférieur à l'année de référence. Les travaux relatifs à l'exhaustivité des recettes se poursuivent.

La réserve sur la valorisation d'un montant de 139 M€ inscrit à l'actif (lié à des baux emphytéotiques) a également été levée grâce à la valorisation par un prestataire d'une trentaine de bâtiments revenus en pleine propriété. 77 M€ ont pu être valorisés et ne subsistait au 31/12/2021 plus que 62 M€ à valoriser sur un montant initial de 139 M€.

Par ailleurs dans le cadre du renouvellement du marché de commissariat aux comptes l'AP-HP a renoncé au dispositif de co-commissariat pour ne retenir qu'un seul cabinet en l'occurrence KPMG (décision du conseil de surveillance le 18 février 2022) ainsi pour l'exercice 2022 KPMG sera commissaire aux comptes unique.

Il est notamment à noter les éléments suivants :

- l'approfondissement du contrôle interne s'est poursuivi en 2022, avec une nouvelle période d'auto-évaluation en mai 2022 sur l'ensemble des Groupes Hospitaliers Universitaires, Pôles d'Intérêts Communs, et Directions fonctionnelles de l'AP-HP ;
- des audits internes des contrôles prioritaires ont été réalisés en 2022 par la DEFIP au sein de plusieurs Groupes Hospitaliers, afin d'accompagner les équipes locales dans l'appropriation et le déploiement du contrôle interne, mais aussi préparer la revue du contrôle interne par les commissaires aux comptes au second semestre. Ces audits ont principalement concerné le cycle recettes (Saclay et Nord) et le cycle personnel médical (CUP) en 2022 ;
- la mise en place d'un plan d'action concernant les contrôles généraux informatiques des principaux outils de recueil de l'activité (Gilda, Orbis, SAG, Aria, SIMPA, GAM, PHEDRA DxCare) : revues annuelles des habilitations, gestion des changements et contrôle des interfaces. Ce plan d'action est coordonné par la DSN et se poursuit en 2022.

Etat PF2

- les actions de fiabilisation des comptes d'immobilisations ont été poursuivies en 2022, à titre d'illustration :
 - Poursuite de l'inventaire des immobilisations, qui avait démarré en 2016 après une phase de « nettoyage » en 2015, conformément à la stratégie d'inventaire pluriannuelle définie au niveau institutionnel ;
 - Poursuite des inventaires sur site, tenant compte des nouvelles durées par catégorie, afin de maintenir la population non inventoriée à un montant non significatif ;
 - Mise en production en 2022 d'un nouvel outil d'inventaire via SAP permettant aux référents d'être autonomes dans la réalisation de leurs inventaires (les ateliers de recette ont eu lieu fin 2021, et les formations début 2022) ; les travaux d'inventaires effectués au titre de l'exercice 2022 sont désormais effectués dans ce nouvel outil par les acteurs locaux.
 - Apurement de 1512 fiches d'immobilisations anciennes et non inventoriées (les installations générales, agencements, aménagements des constructions (IGAAC) d'une valeur de 8 377 141, 99 €. Ces opérations concernent par exemple des travaux de désamiantage, des travaux de démolition ainsi que des équipements et petit matériel à valeur faible ou peu stratégique.

➤ Point particulier concernant les baux emphytéotiques

Afin de poursuivre la fiabilisation des comptes d'actifs immobilisés et justifier/auxiliariser les 62 M€ actuellement comptabilisés sur le compte 24 « Immobilisations affectées ou mises à disposition » au bilan, une grande campagne a été entreprise en 2021 pour parvenir à intégrer la valorisation du bâti des baux emphytéotiques. En effet 111 adresses identifiées sont concernées par les baux (pour moitié il s'agit d'habitations, mais également des commerces et des équipements de santé) : les terrains étant bien dans les comptes de l'AP-HP mais à deux exceptions près pas les bâtiments correspondants.

L'institution a donc fait appel à un expert en évaluation immobilière pour estimer une trentaine d'adresses (pour le bâti) ; travail qui s'est fait en deux tranches valorisées à 77 M€ sur les 139 M€ initiaux :

- une première tranche de 10 adresses dont 8 sont déjà revenues en pleine propriété de l'AP-HP en situation du 31/12/2021 ;
- une seconde tranche de 21 adresses dont 1 déjà revenue en pleine propriété ;
- une troisième tranche a également été prévue pour démarrer début 2023 et se concentrera sur 32 adresses. Le travail sur les 31 adresses a permis de valoriser 77 m € ce qui a réduit le montant de la population résiduelle non inventoriée.

➤ Changement d'outil de Gestion Administrative des Malades (nouvelle « GAM »), et optimisation des circuits patients

Le déploiement de la GAM s'est terminé en septembre 2021 avec le site Robert Debré. Toutefois un site, dont le système d'information est spécifique, reste encore à déployer en mai 2023 (HEGP).

Le déploiement de FIDES-ACE (Facturation Individuelle des Etablissements de Santé pour les Actes et Consultations Externes) s'est poursuivi, seul HEGP restera à déployer en 2023 (après le déploiement de la GAM).

Etat PF2**➤ Réglementation EIP (Entités d'intérêt public)**

Pour rappel, l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 a modifié l'article L.823-19 du Code de commerce en étendant son champ d'application aux EIP telles que définies à l'article L820-1 du Code de commerce ; l'AP-HP en tant qu'émettrice dans le cadre de programme EMTN est concernée par cette réglementation. Le comité d'audit, mis en place par le conseil de surveillance de l'AP-HP en décembre 2017, s'est réuni trois fois en 2022.

Etat PF3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT DE COMPARER D'UN EXERCICE SUR L'AUTRE CERTAINS POSTES

Rappel : Les méthodes comptables relatives à ces écritures sont précisées dans l'état PF1 supra.

Sur l'exercice 2022, les corrections d'erreurs ont été extrêmement limitées et se sont uniquement concentrées sur des ajustements des comptes débiteurs, pour un montant de 11 k€.

Etat B11

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	comptes	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (4=1+2-3)
		solde débiteur			solde débiteur
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	201	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	203	131 881 043,65	9 554 482,61	1 987 174,75	139 448 351,51
Contributions aux investissements communs des GHT	204	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	205	566 115 629,16	67 206 766,55	4 158 303,73	629 164 091,98
Autres immobilisations incorporelles	208	2 810 462,24	595 001,46	216 163,10	3 189 300,60
Immobilisations incorporelles en cours	232, 237	65 242 690,23	25 765 618,43	15 487 034,53	75 521 274,13
<i>Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles</i>	237	65 242 690,23	25 765 618,43	15 487 034,53	75 521 274,13
Immobilisations corporelles					
Terrains	211, 212	178 659 033,62	2 851 172,83	567 304,46	180 942 901,99
Constructions	213, 214	6 441 941 883,18	226 861 343,02	64 769 740,85	6 604 033 485,35
Installations techniques, matériel et outillage industriel	215	1 782 954 442,51	131 438 946,53	106 377 188,42	1 808 016 200,62
Autres immobilisations corporelles	218	510 305 698,13	48 060 481,79	18 184 076,88	540 182 103,04
Immobilisations reçues en affectation	22 (sauf 229)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	231, 235, 238	289 781 264,40	282 144 914,51	219 047 004,54	352 879 174,37
<i>dont Part investissement- partenariats public-privé</i>	235	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles</i>	238	288 797 649,56	282 144 914,51	218 702 166,75	352 240 397,32
Immobilisations affectées ou mises à disposition	241-249	215 580 239,58	6 581,19	3 664 044,98	211 922 775,79
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations	261,266,267	1 547 034,00	0,00	0,00	1 547 034,00
Autres titres immobilisés	271, 272	304 729,91	0,00	0,00	304 729,91
Prêts	274	25 010 250,13	55 430,58	774 601,05	24 291 079,66
Autres	273, 275, 276	162 534 048,78	2 719 055,03	22 219 140,13	143 033 963,68
TOTAL		10 374 668 449,52	797 259 794,53	457 451 777,42	10 714 476 466,63

Etat BI2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	comptes	amortissements cumulés au début de l'exercice (1)	Augmentations : dotations de l'exercice (2)	Diminutions d'amortissements de l'exercice (3)	amortissements cumulés à la fin de l'exercice (4=1+2-3)
		solde créditeur			solde créditeur
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	2801	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	2803	110 420 071,66	6 884 303,25	374 548,67	116 929 826,24
Contributions aux investissements communs des GHT	2804	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2805	389 689 206,54	48 256 324,38	7 393,37	437 938 137,55
Autres immobilisations incorporelles	2808	1 404 630,92	491 266,86	12 838,24	1 883 059,54
Immobilisations corporelles					
Terrains	2811, 2812	7 409 641,74	1 095 152,20	0,00	8 504 793,94
Constructions	2813, 2814	4 217 612 941,61	235 489 411,13	43 268 436,88	4 409 833 915,86
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2815	1 273 118 854,03	106 722 207,42	86 035 233,39	1 293 805 828,06
Autres immobilisations corporelles	2818	376 808 903,17	40 979 687,21	13 243 506,05	404 545 084,33
Immobilisations reçues en affectation	282	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 376 464 249,67	439 918 352,45	142 941 956,60	6 673 440 645,52

Etat BI3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse (Si BE>BS :=BE-BS)	Variation à la hausse (Si BE<BS :=BS-BE)
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Apports	1 486 135 421,88	1 494 678 863,31	0,00	8 543 441,43
Réserves				
Excédents affectés à l'investissement	652 025 978,70	728 008 652,61	0,00	75 982 673,91
Réserve de trésorerie	297 509 692,10	297 509 692,10	0,00	0,00
Réserves de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau				
Report à nouveau excédentaire	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau déficitaire	-1 742 380 786,02	-2 048 668 224,73	306 287 438,71	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-230 315 879,18	-284 644 113,29	54 328 234,11	0,00
Subventions d'investissement	265 207 406,64	314 773 484,20	0,00	49 566 077,56
Provisions réglementées				
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	68 733 876,84	78 187 176,14	0,00	9 453 299,30
Provisions réglementées pour propre assureur				
Responsabilité civile	12 910 201,40	39 384 826,15	0,00	26 474 624,75
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	809 825 912,36	619 230 356,49	360 615 672,82	170 020 116,95
Variation de capitaux propres de l'année	////////////////////	////////////////////	190 595 555,87	

Etat B14**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2022****TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS**

RUBRIQUES	<i>comptes</i>	Montant au début de l'exercice (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant à la fin de l'exercice (4=1+2-3)
		solde créditeur			solde créditeur
Provisions pour risques et charges					
C/151 : Provisions pour risques		10 610 915,68	42 406 365,06	2 164 481,28	50 852 799,46
<i>C/ 1511 provisions pour litiges</i>	1511	9 144 663,05	3 492 349,00	1 009 077,87	11 627 934,18
<i>C/ 1515 provisions pour pertes de change</i>	1515	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>C/ 1518 autres provisions pour risques</i>	1518	1 466 252,63	38 914 016,06	1 155 403,41	39 224 865,28
C/152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	152	0,00	0,00	0,00	0,00
C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)	153	481 564 824,86	39 305 424,00	500 240,00	520 370 008,86
<i>C/ 1531: personnel médical</i>	1531	129 700 941,78	10 875 728,00	252 261,00	140 324 408,78
<i>C/ 1532: personnel non médical</i>	1532	351 863 883,08	28 429 696,00	247 979,00	380 045 600,08
C/157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00	0,00	0,00
<i>C/ 1572 provisions pour gros entretien ou grandes révisions</i>	1572	0,00	0,00	0,00	0,00
C/158 : Autres provisions pour charges	158	37 036 616,16	16 184 184,64	0,00	53 220 800,80
TOTAL		529 212 356,70	97 895 973,70	2 664 721,28	624 443 609,12

Etat B14

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

RUBRIQUES	<i>comptes</i>	Montant au début de l'exercice (1) solde créditeur	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant à la fin de l'exercice (4=1+2-3) solde créditeur
Dépréciations autre que comptes financiers :					
C/29 : Dépréciation des immobilisations	2904, 2905, 2908, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2918, 292, 2931, 2932, 2961, 2966, 2967, 2971, 2972, 2974, 2975, 2976	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 39 : Dépréciation des stocks et en-cours	39	0,00	10 988 711,00	0,00	10 988 711,00
C/ 49 : Dépréciation des comptes de tiers	491,496	305 905 550,04	79 045 960,42	99 909 031,51	285 042 478,95
					0,00
Dépréciation des comptes financiers :					0,00
C/ 59 : Dépréciation des comptes financiers	59	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		305 905 550,04	90 034 671,42	99 909 031,51	296 031 189,95

Etat BI5

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
	1	2	3	4	5 = (1-2) + (3-4)
C/ 1311 Subventions d'équipements reçues - Etat et établissements nationaux	34 258 642,74	5 620 183,64	-44 200,00	422 204,30	28 172 054,80
C/ 13121 Subventions d'équipements reçues - Régions - Subventions des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et des sages-femmes (transférables)	1 688 811,61	386 674,88	519 511,12	134 635,84	1 687 012,01
C/ 13128 Subventions d'équipements reçues - Régions Autres	14 301 005,76	5 007 796,33	-23 321,38	406 452,56	8 863 435,49
C/ 1313 Départements	4 286 113,15	3 053 534,33	163 291,50	259 026,16	1 136 844,16
C/ 1314 Communes	402 130,00	79 452,00	-30 000,00	1 426,00	291 252,00
C/ 1315 Autres collectivités et établissements publics locaux	26 649 716,32	3 970 245,94	3 318 126,00	1 763 835,39	24 233 760,99
C/ 1316 GHT – Contributions aux investissements communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 13181 Autres subventions d'équipements reçues - Versements libérateurs ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage (écoles)	1 346 917,80	199 725,39	-7 894,64	91 112,55	1 048 185,22
C/ 13182 Autres subventions d'équipements reçues - Fonds de Modernisation des Établissements de Santé (FMESPP)	89 231 838,23	9 196 627,75	44 257 799,64	-343 169,51	124 636 179,63
C/ 13183 Autres subventions d'équipements reçues - Fonds d'intervention régional (FIR)	0,00	0,00	2 016 320,00	0,00	2 016 320,00
C/13187 Missions d'intérêt général et aides à la contractualisation (MIGAC)	47 136 287,00	1 872 470,70	1 354 095,00	1 560 596,32	45 057 314,98
C/ 13188 Autres subventions d'équipements reçues - Autres subventions	108 739 059,18	33 446 404,19	-6 948 065,73	-9 286 535,66	77 631 124,92
TOTAL	328 040 521,79	62 833 115,15	44 575 661,51	-4 990 416,05	314 773 484,20

Etat BI6**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2022****RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX**

Exercices	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	Etat	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	300 247 437,38 €	1 092 833 746,99 €	56 528 866,04 €	21 178 266,37 €	68 575 872,06 €	206 777 970,00 €
Contentieux	21 305,56 €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	300 268 742,94 €	1 092 833 746,99 €	56 528 866,04 €	21 178 266,37 €	68 575 872,06 €	206 777 970,00 €

Etat BI7

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DECEMBRE, SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS

	Moins de 20 €		De 20 € à 100 € (1)		De 100 € à 1000 €(2)		Plus de 1000 €		Total	
	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant
Amiable	680 535	9 504 452,46	510 526	23 992 362,17	194 027	47 373 270,74	40 255	219 377 352,01	1 425 343	300 247 437,38
Contentieux	0	-14,94	2	188,63	1	257,91	2	20 873,96	5	21 305,56
Total	680 535	9 504 437,52	510 528	23 992 550,80	194 028	47 373 528,65	40 257	219 398 225,97	1 425 348	300 268 742,94

(1) hors pièces de recouvrement égales à 100

(2) y compris les pièces de recouvrement égales à 100

Etat BI8

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

COMPTES	Balance de sortie 2021	EXERCICE 2022		Balance de sortie 2022
		Masses créditrices	Masses débitrices	
C/163 Emprunts obligataires	2 518 661 421,61	360 000 000,00	141 463 777,70	2 737 197 643,91
<i>C/ 1631 Emprunts obligataires remboursables in fine</i>	2 443 661 421,61	360 000 000,00	136 463 777,70	2 667 197 643,91
<i>C/ 1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital</i>	0,00			0,00
<i>C/ 1638 Autres emprunts obligataires</i>	75 000 000,00		5 000 000,00	70 000 000,00
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	533 436 511,85	127 000 000,00	24 173 967,24	636 262 544,61
<i>C/ 1641 Emprunts en euros</i>	486 636 511,85	127 000 000,00	24 173 967,24	589 462 544,61
<i>C/ 1643 Emprunts en devises</i>	0,00			0,00
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>	46 800 000,00			46 800 000,00
<i>C/ 1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit</i>	0,00			0,00
<i>C/ 16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros</i>	0,00			0,00
<i>C/ 16452 Remboursements temporaires sur emprunts en devises</i>	0,00			0,00
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	46 711 790,54	0,00	1 753 857,77	44 957 932,77
<i>C/ 1673 Prêts de l'Etat</i>	0,00			0,00
<i>C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP</i>	0,00			0,00
<i>C/1675 Dettes - Partenariats public-privé</i>	46 711 790,54		1 753 857,77	44 957 932,77
<i>C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux</i>	0,00			0,00
<i>C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie</i>	0,00			0,00
<i>C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières</i>	0,00			0,00
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	0,00			0,00
TOTAL	3 098 809 724,00	487 000 000,00	167 391 602,71	3 418 418 121,29
Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année (4) :		136 463 777,70		

(4) Montant calculé à partir de la formule suivante : (D1631-C1632)+D1632

Etat BI8

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)

Prêteur	Encours au 31/12/2022
CALYON ABN AMRO	70 000 000,00
BNP-PARIBAS	7 500 000,00
CDC	83 146 767,70
SOCIETE GENERALE	176 000 000,00
CREDIT AGRICOLE IDF	3 240 558,04
CAISSE D'ÉPARGNE-CFF	117 520 833,32
DEXIA-CLF	101 854 385,55
BAWAG	60 000 000,00
COFELYS services (contrat partenariat Public Privé Avicenne)	9 094 645,05
GENECOMI (Bail emphytéotique Hospitalier La Pitié)	35 863 287,72
ARKEA	30 000 000,00
LBP	57 000 000,00
TOTAUX	751 220 477,38

RECAPITULATIF PAR ligne obligataire (ventilation du compte 1631)

Prêteur	Prêteur	Encours au 31/12/2022	Durée résiduelle	Type d'indexation
EMTN SOUCHE12	NATIXIS	70 000 000,00	2,62	Fixe
EMTN SOUCHE13	MERRILL LYNCH	50 000 000,00	5,67	Fixe
EMTN SOUCHE14	HSBC	55 658 627,09	4,73	Variable
EMTN SOUCHE15 - tranche 1	NATIXIS	64 300 000,00	3,61	Fixe
EMTN SOUCHE16	BARCLAYS	94 956 750,00	4,78	Fixe
EMTN SOUCHE17	BNP-PARIBAS	27 000 000,00	8,88	Fixe
EMTN SOUCHE15 - tranche 2	NATIXIS	51 131 279,56	3,61	Fixe
EMTN SOUCHE18	BNP-PARIBAS	25 000 000,00	9,01	Fixe
EMTN SOUCHE19	NATIXIS	60 650 987,26	1,22	Variable
EMTN SOUCHE21	SG	80 000 000,00	6,81	Fixe
EMTN SOUCHE22	SG	70 000 000,00	7,81	Fixe
EMTN SOUCHE23	BRED	50 000 000,00	0,91	Variable
EMTN SOUCHE25	GOLDMAN-SACHS	30 000 000,00	13,45	Fixe
EMTN SOUCHE26	BRED	30 000 000,00	1,49	Fixe

Etat BI8

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

EMTN SOUCHE27 - tranche 1	BRED	10 000 000,00	2,57	Fixe
EMTN SOUCHE27 - tranche 2	BRED	10 000 000,00	2,57	Fixe
EMTN SOUCHE27 - tranche 3	BRED	15 000 000,00	2,57	Fixe
EMTN SOUCHE28 - tranche 1	SG	15 000 000,00	2,78	Fixe
EMTN SOUCHE29	COMMERZBANK	50 000 000,00	5,89	Fixe
EMTN SOUCHE30 - tranche 1	COMMERZBANK	30 000 000,00	9,57	Fixe
EMTN SOUCHE31 - tranche 1	HSBC	30 000 000,00	19,61	Fixe
EMTN SOUCHE31 - tranche 2	JEFFERIES	5 000 000,00	19,61	Fixe
EMTN SOUCHE32	ABN AMRO	35 000 000,00	16,48	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 1	ABN AMRO	36 000 000,00	10,82	Fixe
EMTN SOUCHE34	MERRILL LYNCH	30 000 000,00	20,88	Fixe
EMTN SOUCHE35	ABN AMRO	27 500 000,00	18,91	Fixe
EMTN SOUCHE36	BNP-PARIBAS	40 000 000,00	25,25	Fixe
EMTN SOUCHE37	HSBC	80 000 000,00	25,28	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 2	ABN AMRO	40 000 000,00	10,82	Fixe
EMTN SOUCHE38	COMMERZBANK	27 000 000,00	23,97	Fixe
EMTN SOUCHE39 - tranche 1	SG	100 000 000,00	11,4	Fixe
EMTN SOUCHE40	CACIB	27 000 000,00	26,28	Fixe
EMTN SOUCHE41	CACIB	60 000 000,00	21,36	Fixe
EMTN SOUCHE42	BRED	20 000 000,00	6,4	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 1	BRED	30 000 000,00	8,4	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 2	BRED	17 000 000,00	8,4	Fixe
EMTN SOUCHE44	BRED	35 000 000,00	0,99	Fixe
EMTN SOUCHE45	UNICREDIT	5 000 000,00	6,3	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 3	BRED	10 000 000,00	8,4	Fixe
EMTN SOUCHE46	SG	40 000 000,00	22,29	Fixe
EMTN SOUCHE47	SG	30 000 000,00	24,29	Fixe
EMTN SOUCHE48	SG	30 000 000,00	27,29	Fixe
EMTN SOUCHE39 - tranche 2	SG	10 000 000,00	11,4	Fixe
EMTN SOUCHE49	ABN AMRO	35 000 000,00	16,91	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 4	TSAF OTC	5 000 000,00	8,4	Fixe
EMTN SOUCHE50 - tranche 1	BNP	50 000 000,00	7,46	Fixe
EMTN SOUCHE51	JEFFERIES	20 000 000,00	17,54	Fixe
EMTN SOUCHE28 - tranche 2	DEUTSCHE BANK	10 000 000,00	2,78	Fixe
EMTN SOUCHE52	DEUTSCHE BANK	25 000 000,00	19,58	Fixe

Etat BI8

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

EMTN SOUCHE53 - tranche 1	JEFFERIES	50 000 000,00	17,75	Fixe
EMTN SOUCHE54	CACIB	75 000 000,00	17,22	Fixe
EMTN SOUCHE55	CACIB	50 000 000,00	18,21	Fixe
EMTN SOUCHE56	LBP	70 000 000,00	23,23	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 5	JEFFERIES	10 000 000,00	8,4	Fixe
EMTN SOUCHE57	SG	30 000 000,00	29,4	Fixe
EMTN SOUCHE53 - tranche 2	COMMERZBANK	10 000 000,00	17,75	Fixe
EMTN SOUCHE58	CACIB	30 000 000,00	48,26	Fixe
EMTN SOUCHE59	NATWEST	30 000 000,00	22,66	Fixe
EMTN SOUCHE60	NATWEST	30 000 000,00	28,65	Fixe
EMTN SOUCHE50 - tranche 2	COMMERZBANK	10 000 000,00	7,46	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 3	NATIXIS	10 000 000,00	10,82	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 6	JEFFERIES	25 000 000,00	8,4	Fixe
EMTN SOUCHE30 - tranche 2	NATIXIS	7 000 000,00	9,57	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 7	JEFFERIES	10 000 000,00	8,4	Fixe
EMTN SOUCHE61	NATWEST	62 000 000,00	18,92	Fixe
EMTN SOUCHE62	LBP	50 000 000,00	19,31	Fixe
EMTN SOUCHE63	ABN AMRO	30 000 000,00	30,4	Fixe
EMTN SOUCHE64	HSBC	80 000 000,00	14,32	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 4	NATIXIS	10 000 000,00	10,82	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 5	NATIXIS	10 000 000,00	10,82	Fixe
EMTN SOUCHE65	BRED	10 000 000,00	9,4	Fixe
EMTN SOUCHE66	JEFFERIES	20 000 000,00	20,73	Variable
EMTN SOUCHE67	CACIB	15 000 000,00	8,74	Fixe
EMTN SOUCHE68	CACIB	50 000 000,00	9,78	Fixe
EMTN SOUCHE69 - tranche 1	JEFFERIES	30 000 000,00	14,83	Variable
EMTN SOUCHE70	CACIB	20 000 000,00	9,9	Fixe
EMTN SOUCHE69 - tranche 2	NATIXIS	25 000 000,00	14,83	Variable
EMTN SOUCHE71	JEFFERIES	10 000 000,00	14,9	Variable
TOTAL c/1631		2 667 197 643,91		

Etat BI8

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12/2022

Exercice	Remboursement en capital	Capital restant dû
2023	170 188 747,50	3 248 229 373,79
2024	174 545 031,12	3 073 684 342,67
2025	184 249 044,87	2 889 435 297,79
2026	175 849 260,54	2 713 586 037,25
2027	172 448 555,92	2 541 137 481,33
2028	168 781 270,83	2 372 356 210,50
2029	177 136 929,91	2 195 219 280,59
2030	182 310 362,00	2 012 908 918,59
2031	171 480 598,05	1 841 428 320,54
2032	174 652 220,54	1 666 776 099,99
2033	128 839 120,52	1 537 936 979,47
2034	126 973 818,34	1 410 963 161,13
2035	15 372 166,46	1 395 590 994,67
2036	45 093 047,95	1 350 497 946,72
2037	164 538 202,90	1 185 959 743,82
2038	8 848 256,59	1 177 111 487,23
2039	78 747 784,70	1 098 363 702,52
2040	163 944 627,94	934 419 074,58
2041	148 652 150,60	785 766 923,98
2042	113 498 073,79	672 268 850,19
2043	53 097 225,60	619 171 624,59
2044	62 179 733,32	556 991 891,27
2045	72 249 764,39	484 742 126,88
2046	99 322 045,71	385 420 081,17
2047	32 396 649,57	353 023 431,60
2048	122 473 650,65	230 549 780,95
2049	29 553 125,94	200 996 655,01
2050	32 635 154,98	168 361 500,03
2051	32 719 819,83	135 641 680,20
2052	32 807 205,31	102 834 474,89
2053	32 375 263,81	70 459 211,09

Etat BI8

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

2054	10 459 211,09	60 000 000,00
2055	10 000 000,00	50 000 000,00
2056	10 000 000,00	40 000 000,00
2057	10 000 000,00	30 000 000,00
2058	0,00	30 000 000,00
2059	0,00	30 000 000,00
2060	0,00	30 000 000,00
2061	0,00	30 000 000,00
2062	0,00	30 000 000,00
2063	0,00	30 000 000,00
2064	0,00	30 000 000,00
2065	0,00	30 000 000,00
2066	0,00	30 000 000,00
2067	0,00	30 000 000,00
2068	0,00	30 000 000,00
2069	0,00	30 000 000,00
2070	0,00	30 000 000,00
2071	30 000 000,00	0,00

Etat BP
 N° CRÉDIT DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSNP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT DE LA DETTE FINANCIÈRE
 A LONG ET MOYEN TERME (Caractéristiques générales)

C164 Emprunts auprès des établissements de crédit										
C1644 Emprunts à taux										
Contrat initial de 23,3 M€ La Banque Postale										
0030BLBP	DEXA-CLF	14/12/2017	27/12/2017	0101138	23 300 000,00	F		1,300%	EURO	AC T
Contrat initial de 50 M€ La Banque Postale										
00307BLBP	DEXA-CLF	20/12/2018	31/12/2018	0110193	50 000 000,00	F		1,200%	EURO	AC T
Contrat initial de 60 M€ DSNP ACIS BANQ										
200302EPPA	ERANG	20/02/2004	05/12/2004	071024	60 000 000,00	F		4,880%	EURO	F IN FINE
Contrat initial de 30 M€ S & G										
200330CGEN	SG	22/06/2009	16/07/2009	160729	30 000 000,00	F		4,980%	EURO	F IN FINE
Contrat initial de 30 M€ S & G										
200303CGEN	SG	27/07/2009	27/07/2009	270729	30 000 000,00	F		4,780%	EURO	F IN FINE
Contrat initial de 30 M€ S & G										
200335CGEN	SG	27/07/2009	27/07/2009	270729	30 000 000,00	F		4,770%	EURO	F IN FINE
Contrat initial de 10,20 M€ CDC										
200330CGEN	SG	14/10/2009	05/11/2009	051123	60 000 000,00	V	Taux de swap=48%	1,481%	EURO	F IN FINE
Contrat initial de 91,1 M€ CDC										
00303CDC	CDC	18/11/2009	25/11/2010	011542	91 700 000,00	F		2,27%	EURO	F A
Contrat initial de 8,6 M€ CDC										
00303CDC	CDC	18/11/2011	25/11/2011	011141	91 600 000,00	F		2,27%	EURO	AC A
Contrat initial de 8,6 M€ CDC										
00303CDC	CDC	28/12/2016	28/12/2016	281236	8 600 000,00	F		0,000%	EURO	AC A
Contrat initial de 6 M€ CDC										
00303CDC	CDC	28/12/2016	28/12/2016	281236	6 000 000,00	F		0,000%	EURO	AC A
Contrat initial de 30 M€ BNP PARIBAS										
20020BNP	BNP PARIBAS	14/12/2010	19/12/2010	191228	30 000 000,00	V	tauxeur 3 mois=48%	1,616%	EURO	AC T
Contrat initial de 30 M€ Casse d'Espagne										
20031CEEP	Casse d'Espagne CFP	05/07/2010	05/09/2010	050930	30 000 000,00	F		3,900%	EURO	F IN FINE
Contrat initial de 10 M€ Casse d'Espagne, CE CFP										
20030CEEP	CE CFP	05/01/2011	05/01/2011	050123	100 000 000,00	F		2,400%	EURO	AC T
Contrat initial de 40 M€ Casse d'Espagne										
20031CEEP	CE CFP	14/12/2014	31/12/2014	311233	40 000 000,00	F		1,900%	EURO	AC T
Contrat initial de 20 M€ Casse d'Espagne										
20030CEEP	CE CFP	16/08/2019	04/12/2019	041234	20 000 000,00	F		0,200%	EURO	AC T
Contrat initial de 40 M€ Casse d'Espagne										
20040CEEP	CE CFP	18/05/2022	18/05/2022	180567	40 000 000,00	F		2,300%	EURO	AC les 4 dernières années Profil stressé
Contrat initial de 10 M€ ARCA										
20031CADP	CRH8 Aynous CFP	26/10/2011	28/10/2011	281026	10 000 000,00	F		3,940%	EURO	F A
Contrat initial de 10 M€ ARREA										
20030ARREA	ARREA	23/06/2022	30/09/2022	300932	10 000 000,00	F		1,900%	EURO	F IN FINE
Contrat initial de 10 M€ ARREA										
20040ARREA	ARREA	23/06/2022	30/09/2022	300932	10 000 000,00	F		1,700%	EURO	F IN FINE
Contrat initial de 10 M€ ARREA										
20041ARREA	ARREA	23/06/2022	30/09/2022	300932	10 000 000,00	F		1,900%	EURO	AC A
Contrat initial de 10 M€ La Banque Postale										
20040LBP	LBP	28/10/2022	30/11/2022	011282	10 000 000,00	F		3,180%	EURO	F A
Contrat initial de 10 M€ La Banque Postale										
20040LBP	LBP	28/10/2022	23/12/2022	010803	10 000 000,00	F		3,180%	EURO	F A
Contrat initial de 10 M€ La Banque Postale										
20040LBP	LBP	28/10/2022	23/12/2022	011163	10 000 000,00	F		3,180%	EURO	F A
Contrat initial de 9 M€ La Banque Postale										
20040LBP	LBP	30/12/2022	30/12/2022	010703	9 000 000,00	F		3,200%	EURO	F A
Contrat initial de 9 M€ La Banque Postale										
20041LBP	LBP	30/12/2022	30/12/2022	010164	9 000 000,00	F		3,200%	EURO	F A
Contrat initial de 9 M€ La Banque Postale										
20040LBP	LBP	30/12/2022	30/12/2022	010163	9 000 000,00	F		3,200%	EURO	F A
TOTAL CTE 1641										
					797 150 000,00					
C1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie de 16441 - Opérations affranchies à l'emprunt										
Contrat CLTR initial de 75 M€ DEXA-CLF										
3000DEXIA	DEXA-CLF	18/12/2007	18/12/2007	27122028	75 000 000,00	V		400h+0,8	EURO	à tout moment
					75 000 000,00					
					TOTAL CTE 164					
					872 150 000,00					
C167 Emprunts assortis de conditions particulières										
C1673 Prêts de flux										
C1674 Avances remboursables du FMEPPP										
C1675 Dettes - Partenariat public-privé										
PPP	COFELYS	11/06/2014	11/06/2014	30062036	13 200 398,00	F		3,830%	EURO	P P T
BEH	GENECOM	25/11/2013	25/11/2013	25110241	45 006 190,38	F		4,240%	EURO	P T
C1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux										
C1677 Prêts des collectivités étrangères										
C1678 Autres prêts assortis de conditions particulières										
					58 206 588,44					
C169 Autres emprunts et dettes assimilées (hors ICNE)										
					-					
					3 884 068 010,05					

1 : date à partir de laquelle les fonds sont annués
 2 : F : flux 'V' variable, C : complexe (c'est-à-dire un flux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un flux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
 3 : Indiquer la formule arithmétique de calcul du flux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de flux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du contrat (ex. Euribor 3 mois)
 4 : pour la première échéance payée, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
 5 : en flux F, progressif F, amortissement constant AC, dégressif D, variable V
 6 : A : annuel T : trimestriel M : mensuel S : semestriel
 7 : date de la première échéance payée sur la phase structurée
 8 : date de la dernière échéance payée sur la phase structurée
 9 : Indiquer la formule arithmétique de calcul du flux en phase structurée
 10 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer 'F', flux 'V' variable, C : complexe (c'est-à-dire un flux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un flux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
 11 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule arithmétique de calcul du flux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de flux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du flux d'intérêt
 12 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux en pourcentage
 13 : si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

Etat BP
N° CRUCQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSNP AP-HP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT DE LA DETTE FINANCIÈRE
À LONG ET MOYEN TERME (Caractéristiques générales)

Indiquer le détail par contrat

Table with columns for contract details, risk level (BI RISQUE = > 2A), characteristics (type, term, etc.), and financial data (annual balance, interest rate, principal, etc.). Includes sections for 0763 Emprunts obligataires and 0763 Ades emprunts obligataires.

Etat BP
N° COURRIER DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSEFP AP-BP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT DE LA DETTE FINANCIÈRE
A LONG ET MOYEN TERME (Caractéristiques générales)

Table with multiple columns showing financial data for various loan categories (CT164, CT167, CT169) and their components. Includes columns for loan type, bank/institution, amount, interest rate, and maturity date.

1 : date à partir de laquelle les fonds sont amortis
2 : F : fixe / V : variable / C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge
3 : Indiquer la formule arithmétique de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux
4 : pour la première échéance payée, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
5 : en lieu de progressif/F : amortissement constant/Ac : dégressif/D : variable/V
6 : A : annuel / T : trimestriel / M : mensuel / S : semestriel
7 : date de la première échéance payée sur la phase structure
8 : date de la dernière échéance payée sur la phase structure
9 : Indiquer la formule arithmétique de calcul du taux en phase structure
10 : pour la dernière échéance payée sur l'emprunt N, indiquer 'F' : fixe / 'V' : variable / 'C' : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la
11 : pour la dernière échéance payée sur l'emprunt N, indiquer la formule arithmétique de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt
12 : pour la dernière échéance payée sur l'emprunt N, indiquer le taux en pourcentage
13 : l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

Hors BEHP

165 637 744,34

52 219 291,33

Hors BEHP

3 373 400 188,52

3 052 097 933,46

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Etat des crédits de trésorerie

Indiquer le détail par contrat

n°	numéro du contrat	date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	durée du contrat (en mois)	index disponibles au 31/12/2022	montant max. autorisé 31/12/2022	encours moyen en 2022	montant des intérêts remboursés en 2022	encours restant dû au 31/12/22
				1		2	3	
C/519 crédits de trésorerie								
C/51931 ligne de crédits de trésorerie								
	SOCIETE GENERALE	1	juil-21	12	EUF 1mois	-	-	8 701,39
	SOCIETE GENERALE	2	déc-21	12	EUF 1mois	-	-	11 638,90
	SOCIETE GENERALE	3	juil-22	12	EUF 1mois	50 000 000	-	11 722,22
	SOCIETE GENERALE	4	déc-22	12	EUF 1mois	25 000 000	-	-
	LA BANQUE POSTALE	5	juil-21	12	TF de 0,26%	-	-	-
	LA BANQUE POSTALE	6	déc-21	12	TF de 0,26%	-	-	-
	CA CIB	7	juil-21	12	€STR - euribor	-	5 753 425	12 833,33
	CA CIB	8	déc-21	12	€STR - euribor	-	3 835 616	23 333,33
	CA CIB	9	juil-22	12	€STR - euribor	25 000 000	-	5 659,72
	CA CIB	10	déc-22	12	€STR - euribor	25 000 000	-	2 500,00
	ARKEA	11	juil-21	12	T13M	-	-	-
	ARKEA	12	juil-22	12	T13M	25 000 000	-	12 500,00
	CAISSE D'EPARGNE IDF	13	déc-20	12	TF de 0,18%	-	-	250,00
	CAISSE D'EPARGNE IDF	14	déc-21	12	TF de 0,18%	-	-	14 395,81
	CAISSE D'EPARGNE IDF	15	déc-22	12	€STR	25 000 000	-	-
	BRED	16	oct-21	9	euribor	-	-	7 187,50
	BRED	17	août-22	12	euribor	25 000 000	-	5 347,22
	BNP	18	litige sur ligne < 2020			-	-	25 262,79
	BNP	19	déc-21	12	E3M	-	-	22 833,34
	BNP	20	déc-22	12	E3M	50 000 000	-	-
	HSBC (ligne non garantie)	21			de gré à gré	40 000 000	-	-
	BRED (ligne non garantie)	22			de gré à gré	160 000 000	-	-
	CDC (ligne non garantie)	23			de gré à gré	50 000 000	-	-
C/51932 ligne de crédits de trésorerie liée à un emprunt								
	DEXIA	1	déc-07	252	eonia	46 800 000	46 800 000	-
C/5194 NEU CP (ex Billets de trésorerie)								
	BRED	1			de gré à gré		68 046 575	-
	CACIB	2			de gré à gré		1 917 808	-
	NATIXIS	3			de gré à gré		2 136 986	2 490,60
	BNP PARIBAS	4			de gré à gré		23 589 041	-
	SOCIETE GENERALE	5			de gré à gré		29 187 671	-
	AUREL	6			de gré à gré		3 287 671	-

1 : préciser le ou les index (Eonia, Euribor 1 mois etc.)

2 : encours tiré * nombre de jours du tirage /365

3 : y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Typologie de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Écarts d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Écarts d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	87					
	% de l'encours	96,49%					
	Montant en euros	3 298 418 121,29					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	1,76%					
	Montant en euros	60 000 000,00					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	1,76%					
	Montant en euros	60 000 000,00					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE

A LONG ET MOYEN TERME [Détail des opérations de couverture]

Emprunt couvert				Instrument de couverture							
Emprunts couverts (pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2022	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon charte "Gissler"	Organisme co-contractant	Numéro du contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû couvert au 31/12/2022	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Niveau de risque selon charte "Gissler" après couverture
1		2				3					
Taux fixe (total)	146 000 000,04							146 000 000,00			
	70 000 000,00	3,875%	1A	NATIXIS	2655305M	swap	Taux	70 000 000,00	13/08/2010	13/08/2025	1A
	25 000 000,00	4,100%	1A	BNP	MD6798761	swap	Taux	25 000 000,00	05/01/2012	05/01/2032	1A
	0,00	0,6225%	1A	BNP	MD16038758/59	swap	Taux	0,00	03/12/2015	03/12/2022	1A
	35 000 000,00	0,2920%	1A	SG	ONE-9076224	swap	Taux	35 000 000,00	09/02/2017	27/07/2025	1A
	16 000 000,04	0,2000%	1A	BNP	MD22167575/76	swap	Taux	16 000 000,00	04/12/2019	04/12/2034	1A
Taux variable simple (total)	190 650 987,26							190 650 987,26			
	60 650 987,26	Euribor 3M+1,4%	1A	NATIXIS	6096452M	swap	Taux	60 650 987,26	19/12/2014	19/03/2024	1A
	70 000 000,00	Euribor 6M+0,5%	1A	BNP	MD17178141	swap	Taux	70 000 000,00	13/08/2010	13/08/2025	1A
	25 000 000,00	Euribor 3M+1,3%	1A	BNP	MD21121559	swap	Taux	25 000 000,00	05/01/2021	05/01/2032	1A
	35 000 000,00	Euribor 3M-0,17%	1A	SG	IRD-1004104	swap	Taux	35 000 000,00	27/07/2019	27/07/2025	1A
Taux complexe (total)											
Total	336 650 987,30							336 650 987,26			

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3 : Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*)

4 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe

5 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

6 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE

A LONG ET MOYEN TERME [Détail des opérations de couverture]

Emprunt couvert				Instrument de couverture (swap de taux)								(option)			
Emprunts couverts (pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2022	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon charte "Gissler"	Taux payé				Taux reçu				Primes (en taux)			
				Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice	Niveau de l'option (en taux)	reçues	payées	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Taux fixe (total)	146 000 000,04						337 265,39					4 340 205,33			
	70 000 000,00	3,875%	1A	V	Euribor 6M+0,5%	0,033%	11 678,33	F	3,875%	3,875%	2 712 500,00				
	25 000 000,00	4,100%	1A	V	Euribor 3M+1,3%	1,124%	218 564,58	F	4,100%	4,100%	1 025 000,00				
	0,00	0,6225%	1A	V	Euribor 3M flooré à 0%	0,712%	71 991,11	F	0,6225%	0,6225%	253 841,67				
	35 000 000,00	0,2920%	1A	V	Euribor 3M-0,17%	0,063%	5 635,00	V	Euribor 3M-0,17%	0,585%	178 802,36				
	16 000 000,04	0,2000%	1A	V	Euribor 3M flooré à 0%	0,712%	29 396,37	F	0,3400%	0,340%	57 069,63				
Taux variable simple (total)	190 650 987,26						4 510 239,29				1 060 084,39				
	60 650 987,26	Euribor 3M+1,4%	1A	F	2,065%	2,065%	1 276 795,94	V	Euribor 3M+1,4%	2,430%	824 206,48				
	70 000 000,00	Euribor 6M+0,5%	1A	F	3,35%	3,350%	2 357 849,32	V	Euribor 6M+0,5%	0,033%	11 678,33				
	25 000 000,00	Euribor 3M+1,3%	1A	V	Euribor 6M+0,5%	0,030%	10 791,67								
	35 000 000,00	Euribor 3M-0,17%	1A	F	2,38%	2,380%	595 000,00	V	Euribor 3M+1,3%	1,124%	218 564,58				
				F	0,26%	0,260%	91 000,00								
				V	Euribor 3M-0,17%	0,585%	178 802,36	V	Euribor 3M-0,17%	0,063%	5 635,00				
Taux complexe (total)															
Total	336 650 987,30						4 847 504,68				5 400 289,72				

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

4 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe

5 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est

6 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année 2022

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat refinancé	Date de refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé/re négocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)		Taux (2)						Capital restant dû à date de refinancement (5)		Profil d'amortissement(6)		Pénalités de sortie payées		
							Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Contrat initial			Contrat refinancé / renégocié			Contrat initial	Contrat refinancé	Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Total	dont autofinancé	dont recapitalisé (capitalisé)
									Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")							
Total																	(7)				

(1) Inscrire la durée résiduelle au 31/12/N

(2) Taux à la date de refinancement / renégociation

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer la formule entière du calcul du taux ; si taux complexe (type de taux = C) indiquer la formule de la phase structurée

(5) Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus du contrat initial et renégocié peuvent donc être différents

(6) Indiquer AC pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, D pour amortissement dégressif, F pour in fine, V pour variable

(7) Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé en compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement s'il y a novation de contrat ou renégociation lorsqu

Etat B19
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTÉ FINANCIER 2022

 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
 Echancier flux de trésorerie

Catégories d'emprunts	Echéancier						Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- capital	110 188 747,50	114 545 031,12	184 249 044,87	175 849 260,54	172 448 555,92	2 541 137 481,33	3 298 418 121,29
- intérêts							
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- capital	60 000 000,00						60 000 000,00
- intérêts							
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- capital		60 000 000,00					60 000 000,00
- intérêts							
Emprunts "hors charte Gissler" (6F)							
- capital							
- intérêts							
TOTAL TOUTES CATEGORIES	170 188 747,50	174 545 031,12	184 249 044,87	175 849 260,54	172 448 555,92	2 541 137 481,33	3 418 418 121,29
- capital	170 188 747,50	174 545 031,12	184 249 044,87	175 849 260,54	172 448 555,92	2 541 137 481,33	3 418 418 121,29
- intérêts							

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

PRESENTATION GENERALE			
*Présentation générale du nombre et types de groupements ou d'entités dans lesquels l'EPS est partie prenante et s'il existe des faits marquants durant l'exercice	Fondation hospitalière APHP pour la Recherche, SAS APHP international, SAS Echopen Factory, GCS Seqoia		
*Seuils de significations retenus par l'EPS pour fournir une information en annexe sur une entité ou un groupement	Droits de vote >20% ou associé à une participation financière significative		
*Faits marquants relatifs aux groupements et entités survenus durant l'exercice			
RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT			
Fondation de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris pour la recherche			
Présentation de l'entité / du groupement :			
DENOMINATION	Fondation de l'Assistance Publique Hôpitaux de		
FORME JURIDIQUE	Fondation hospitalière		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	55, boulevard Diderot, 75610 - Paris Cedex 12		
NATURE D'ACTIVITE	Financement de projets de recherche, gestion des Fonds Recherche, participation à la recherche clinique dans le cadre de la Convention Unique, soutien à la constitution d'une communauté de recherche AP-HP.		
GOUVERNANCE	Conseil d'administration		
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :	Exercice N (arrêté au 30/09/2022)	Exercice N-1 (arrêté au 30/09/2021)	Commentaires
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	2 420 000	2 420 000	
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	100%	100%	
NATURE DU CONTROLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (1)	N/A	N/A	
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)	N/A	N/A	
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT (4)	Prestations de recherche clinique et d'expertise dons, mécénat et contributions financières d'organisations d'intérêt général	Prestations de recherche clinique et d'expertise dons, mécénat et contributions financières d'organisations d'intérêt général	
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/l'entité	N/A	N/A	
AUTRES INFORMATIONS	N/A	N/A	

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

Information financières significatives par entité / groupement :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE / DU	3 808 426	3 391 557	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	2 420 000	2 420 000	
TAUX DE DETENTION	100%	100%	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS	N/A	N/A	
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS	N/A	N/A	
Emprunts :			
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT	0	0	
Montant des nouveaux emprunts	0	0	
Montant du remboursement	0	0	
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle	N/A	N/A	
Immobilisation:			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	16 557 785	2 608 035,00	
INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)	80 036	80 036	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS			
Cession	N/A	N/A	
Liquidation	N/A	N/A	
Mise à disposition	N/A	N/A	
Autre	N/A	N/A	

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE / LE GROUPEMENT			
Cession			2 300 000
Liquidation	N/A		N/A
Mise à disposition	N/A		N/A
Autre	N/A		N/A
Produits :			
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	27 728 786		64 861 710

Résultat :			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	416 868		536 577
LA PART DU RESULTAT ASSUMEE PAR L'EPS	N/A		N/A
Eléments hors bilans :			
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité / le groupement			
Cession	N/A		N/A
Liquidation	N/A		N/A
Mise à disposition	N/A		N/A
Garanties d'emprunts accordées	N/A		N/A
Autre	N/A		N/A
ENGAGEMENTS RECUS par l'entité / le groupement			
Cession	N/A		N/A
Liquidation	N/A		N/A
Mise à disposition	N/A		N/A
Garanties d'emprunts reçues	N/A		N/A
Autre	9 432 405		Conventions de mécénat signées
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)	237 850		267 036
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	Changement d'adresse du siège social en 2022		

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT			
	APHP International		
Présentation de l'entité / du groupement :			
DENOMINATION	AP-HP International		
FORME JURIDIQUE	SAS		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	10, rue des Fosses St Marcel, 75005 - Paris		
NATURE D'ACTIVITE	Développement d'une offre de prestations commerciales à l'international en valorisant le savoir-faire de l'AP-HP		
GOUVERNANCE	Conseil de surveillance		
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	250 000	250 000	
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	100%	100%	
NATURE DU CONTROLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (1)	N/A	N/A	
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)	N/A	N/A	
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT (4)	Développement à l'étranger	Développement à l'étranger	
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/l'entité	N/A	N/A	
AUTRES INFORMATIONS	N/A	N/A	
Information financières significatives par entité / groupement :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	1 381 910	1 192 841	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	250 000	250 000	
TAUX DE DETENTION	100%	100%	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS	N/A	N/A	
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS	N/A	N/A	

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

Emprunts :			
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT			
Montant des nouveaux emprunts			
Montant du remboursement			
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle			
Immobilisation:			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	9 823	16 363	
INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)			
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Autre			
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE / LE GROUPEMENT			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Autre			
Produits :			
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	3 396 915	3 135 737	

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

Résultat :			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT		189 069	14 091
LA PART DU RESULTAT ASSUMEE PAR L'EPS			
Eléments hors bilans :			
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité / le groupement			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Garanties d'emprunts accordées			
Autre			
ENGAGEMENTS RECUS par l'entité / le groupement			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Garanties d'emprunts reçues			
Autre			
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)		0,76 ETP pour 82 566 euros	2,4 ETP pour 192 545 euros
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS			

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT			
	ECHOPEN FACTORY		
Présentation de l'entité / du groupement :			
DENOMINATION	ECHOPEN FACTORY		
FORME JURIDIQUE	SAS		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	1 Place du Parvis de Notre Dame, 75004 - Paris		
NATURE D'ACTIVITE	Développement d'un dispositif d'imagerie par ultrasons ultraportable tri-fréquences, branché sur smartphone ou tablette.		
GOVERNANCE	Conseil de surveillance		
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :	Exercice 2022	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	499 974	499 974	
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	11,80%	14,13%	
NATURE DU CONTROLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)	Influence notable	Influence notable	
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (1)			
	N/A	N/A	
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)			
	N/A	N/A	
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT (4)			
	Appel de fonds pour développement projets et emprunts	Appel de fonds pour développement projets et emprunts	
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/l'entité	N/A	N/A	
AUTRES INFORMATIONS	N/A	N/A	
Information financières significatives par entité / groupement :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	5 689 644	3 030 780	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	499 974	499 974	
TAUX DE DETENTION	11,80%	14,10%	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS	N/A	N/A	
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS	N/A	N/A	
Emprunts :			
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT	901 378	350 000	
Montant des nouveaux emprunts	551 378	350 000	
Montant du remboursement	-	-	
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle	N/A	N/A	

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

Immobilisation:			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	7 747 486	3 546 244	
INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)	N/A	N/A	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS			
Cession	N/A	N/A	
Liquidation	N/A	N/A	
Mise à disposition	N/A	N/A	
Autre	N/A	N/A	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE / LE GROUPEMENT			
Cession	N/A	N/A	
Liquidation	N/A	N/A	
Mise à disposition	N/A	N/A	
Autre	N/A	N/A	
Produits :			
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	2 241 615	503 587	

Résultat :			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	-1 372 020	644 980	
LA PART DU RESULTAT ASSUMEE PAR L'EPS	-161 898	-91 136	
Eléments hors bilans :			
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité / le groupement	N/A	N/A	
Cession	N/A	N/A	
Liquidation	N/A	N/A	
Mise à disposition	N/A	N/A	
Garanties d'emprunts accordées	N/A	N/A	
Autre	Contractualisation d'un "contrat de fourniture de produit de santé pour une recherche" (Etude clinique ClinEcho I & II)		

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

ENGAGEMENTS RECUS par l'entité / le groupement		N/A	N/A
	Cession	N/A	N/A
	Liquidation	N/A	N/A
	Mise à disposition	N/A	N/A
	Garanties d'emprunts reçues	N/A	N/A
	Autre	N/A	N/A
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)		N/A	N/A
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS		N/A	N/A

RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT

		NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE	
Présentation de l'entité / du groupement :			
DENOMINATION	SeqOIA		
FORME JURIDIQUE	GCS		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	8, rue Maria Helena Viera Da Silva, 75014 - Paris		
NATURE D'ACTIVITE	Laboratoire de biologie Médicale		
GOUVERNANCE	Administrateur/ Direction opérationnelle		
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :	Exercice 2022	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	50	50	
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	50%	50%	
NATURE DU CONTROLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)			
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (1)			
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)	50%/25%/25%	50%/25%/25%	
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT (4)	Dotation MIGAC DGOS	Dotation MIGAC DGOS	
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/l'entité	OUI	OUI	
AUTRES INFORMATIONS			

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

Information financières significatives par entité / groupement :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	3 942 554	5 071 089	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	50	50	
TAUX DE DETENTION	50%	50%	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS	-	-	
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS	-	-	
Emprunts :			
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT	-	-	
Montant des nouveaux emprunts			
Montant du remboursement			
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle			
Immobilisation:			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	3 268 602	3 697 839	
INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)	686 747	1 486 312	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition	1 917 666	1 895 955	
Autre			
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE / LE GROUPEMENT			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Autre			
Produits :			
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	21 340 616	17 458 249	

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

Résultat :			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	-	-	
LA PART DU RESULTAT ASSUMÉE PAR L'EPS	-	-	
Éléments hors bilans :			
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité / le groupement			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Garanties d'emprunts accordées			
Autre			
ENGAGEMENTS RECUS par l'entité / le groupement			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Garanties d'emprunts reçues			
Autre			
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)	11,65 ETP 914124,35 €	6,15 ETP 747551,35 €	
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS			

L'établissement doit être détenteur, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes.

- (1) Sont mentionnés à cette ligne: la détention de titres, détention d'une quote-part de capital, autre nature à préciser dans le cas où ce contrôle/ cette influence notable ne s'exprime pas par la détention de titres ou d'une quote-part de
- (2) Sont mentionnés à cette ligne: la contribution financière annuelle, contribution en nature (mise à disposition de locaux, de personnels ou de matériels...), utilisation des moyens de l'entité/ du groupement...
- (3) Sont mentionnés à cette ligne: les résultats et réserves distribuables, contribution aux charges et déficits éventuels, des dettes dans les rapports avec les tiers et en cas de retrait/ liquidation.
- (4) Sont mentionnés à cette ligne: les financements externes et/ou contribution des membres...

Etat BI11**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2022****EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS***Compte de résultat principal et comptes de résultat annexes*

Compte	Nature des stocks et des en-cours	Stock initial (SI) au 01/01/n (a)	Stock final (SF) au 31/12/n (b)	Ajustement des dépréciations			Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
				Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	
C/31	Matières premières et fournitures	635 258,05	547 144,00				
C/32	Autres approvisionnements	196 198 100,66	204 705 077,27	0,00	0,00	10 988 711,00	10 988 711,00
	<i>dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical</i>	152 228 020,84	164 282 030,61				
C/33	En-cours de production de biens	5 221 435,56	4 547 912,16				
C/35	Stocks de produits	7 365 197,93	7 816 414,58				
C/37	Stocks de marchandises	3 214,06	7 259,58				
C/38	Autres stocks	0,00	0,00				
TOTAL		209 423 206,26	217 623 807,59				

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal.

Etat BI12

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU SYNTHETIQUE DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT POUR 2021

Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	MONTANT à l'ouverture de l'exercice N (a)	MONTANT à la clôture de l'exercice N (b)	AJUSTEMENT DES DEPRECIATIONS			
				Niveau initial des dépréciations au 31/12/N (c)	Reprise des dépréciations existantes (d)	Provisions nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/N (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations						
C/507	Bons du Trésor						
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées						
TOTAL							

Etat CR1**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2022****ELEMENTS SIGNIFICATIFS EXPLICITANT LES COMPTES**

Cet état traite de tout élément significatif impactant le compte de résultat, notamment pour les charges et produits : exploitation, financier, exceptionnel, impôts et taxes.

Il s'agit de commenter uniquement l'évolution de certains éléments significatifs du compte de résultat (états CR infra) et non les états d'exécution de l'EPRD. Il ne s'agit pas de commenter l'évolution des soldes intermédiaires de gestion.

Par ailleurs, dès lors que des opérations réciproques entre comptes de résultat ont été comptabilisées, il doit être précisé que le compte de résultat toutes activités confondues (état CR) correspond au compte de résultat toutes activités confondues, sans neutralisation des opérations réciproques entre comptes de résultat.

S'ils sont significatifs, les montants de ces opérations réciproques pourront être indiqués.

➤ **Le résultat d'exploitation s'élève à -228,6 M€ en légère amélioration par rapport à 2021 (6,8 M€).**

Sur les produits d'exploitation :

- les ventes de marchandises et les achats d'approvisionnement sont en baisse entre 2022 et 2021 (-44,1 M€, soit -13%) notamment tirée par un niveau de rétrocessions de médicaments en forte baisse (-44 M€) due majoritairement à la baisse de deux médicaments onéreux ;
- la production vendue toujours dans une dynamique à la hausse pour +4 M€ (soit +1,6%) après une baisse de 16 M€ entre 2019 et 2020 et une hausse de 26,8 M€ entre 2021 et 2022 sous l'effet, pour l'essentiel, de la reprise d'activité : il s'agit essentiellement des suppléments du programme SIDEP pour le compte de l'Etat et des systèmes d'information en charge de l'application « COVID » nationale et dont une progression de la facturation des chambres particulières qui s'améliore de 5,6 M€ entre 2021 et 2022 ;
- les produits de l'activité augmentent de +262 M€ (+3,4%), dont +106,5 M€ sur le budget principal au titre des Dotations et Forfaits, et séjours GHS afin de couvrir les charges Covid, la hausse des grilles indiciaires, les mesures « Braun » et les dépenses Ségur. Par ailleurs, comme en rétrocession, l'inflation des charges a un impact sur les produits en sus (hors GHS) entre 2021 et 2022 pour un montant de +103,1 M€ (sur le budget principal uniquement).

Sur les charges d'exploitation :

- des dotations/reprises sur provisions en évolution depuis 2021 (+121,3 M€) et dont le détail par nature figure dans l'annexe IC7 de ce compte financier ;
- l'évolution de près de +42,4 M€ des achats d'autres approvisionnements et de la variation de stocks associée est portée par les charges à caractère médical (spécialités pharmaceutiques et dispositif médicaux) du budget principal (+45,9 M€ net des variations de stocks) ;
- les achats non stockés de matières et fournitures sont stables à -0,1 M€ entre 2021 et 2022 ;

Etat CR1

- les services extérieurs sont en augmentation de +13,5 M€ dont, notamment de +8,3 M€ sur le personnel extérieur (dont intérim) sur l'ensemble des budgets dont +9,3 M€ sur le budget principal ;
- les charges de personnel et impôts, taxes et versements associés augmentent fortement (+165,2 M€) traduisant notamment les réformes nationales, ainsi que l'ensemble des dispositifs de primes exceptionnelles versées par les différentes mesures « Braun » afin de renforcer les effectifs durant l'été et l'hiver.

➤ **Le résultat financier est en baisse et passe de -48,7 M€ à -56,4 M€ entre 2021 et 2022 (-7,7 M€), en lien avec la progression des taux d'intérêt mais aussi l'augmentation du recours aux emprunts afin d'accompagner les projets d'investissement de l'AP-HP.**

➤ **Le résultat exceptionnel est à l'équilibre sur 2022 alors qu'il était fortement excédentaire sur 2021 (0,3 M€ en 2022 contre 53,7 M€ en 2021, soit une diminution de 53,4 M€ sur l'exercice)**

Cette diminution est essentiellement portée par les produits de cession en forte baisse entre 2021 et 2022 (- 46,8 M€), aucune cession majeure à l'exception d'une parcelle de l'hôpital Louis-Mourier n'étant intervenue en 2022.

Evolution de l'activité en 2022

2022 a été une année de transition majeure pour l'AP-HP, qui se caractérise par :

- une sortie progressive de la crise sanitaire Covid, encore marquée en début d'exercice sur le 1er quadrimestre, mais avec des tensions importantes sur les urgences hospitalières et en fin d'année sur la pédiatrie ;
- des difficultés RH importantes et constantes, notamment sur les IDE (infirmiers diplômés d'Etat), malgré une bonne campagne de recrutement à l'été 2022, et une offre de soins contrainte du fait du nombre de lits fermés ;
- l'accélération des tensions inflationnistes, qui a limité la capacité de l'AP-HP à normaliser et à prévoir son niveau de charges de fonctionnement courant face aux révisions de prix des fournitures, biens et prestations de services et travaux.

Etat CR1**Opérations réciproques entre comptes de résultat**

Des opérations réciproques entre comptes de résultat ont été en 2022, comme chaque année, comptabilisées dans les comptes de l'AP-HP.

Il s'agit, pour cet exercice comptable et pour les montants les plus significatifs :

- ✓des opérations de remboursement par le CR Annexe B au CR Principal H des charges locales logistiques, administratives et médico-techniques (38,43 M€) ;
- ✓des opérations de remboursement par les CR Annexes des « charges communes » supportées par le CR Principal H (13,23 M€) ;
- ✓des opérations de remboursement par le CR Principal H et les CR Annexe B et P du coût de la promotion professionnelle supportée par le CRA C (9,27 M€) ;
- ✓des opérations de remboursement par le CR Annexe P au CR Principal H des charges locales logistiques, administratives et médico-techniques (5,86 M€, dont 5,46 M€ au titre de l'USPC/MAS du site de San Salvador) ;
- ✓des opérations de remboursement par le CRA C au CR Principal H des charges locales (sites qui hébergent des instituts de formation) (3,89 M€) ;
- ✓diverses opérations de remboursement entre CR Principal H au titre de financements notifiées sur un CRP au bénéfice d'un autre.

Etat CR2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

ETAT SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ACCORDEES PAR L'ETABLISSEMENT

Rubriques	Montant versé
C/652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT	360 480,00
dont C/6521 : Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	-
dont C/6522 : Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	-
dont C/6523 : Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	-
dont C/6528 : Autres contributions à des structures de coopération	-
c/653 Contributions au groupements hospitaliers de territoire (GHT)	-
c/657 Subventions	24 104 419,06
dont C/6571 : Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	1 716 439,11
dont C/6578 : Autres subventions	22 387 979,95
TOTAL	24 464 899,06

Etat CR3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

DÉTAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

Compte de résultat principal

Comptes CRPP	Montant Exercice N	Montant Exercice N-1
7311 Produits de l'hospitalisation	6 339 123 492,51	6 167 791 425,77
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	405 923 163,48	399 020 403,46
sous total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	6 746 706 363,99	6 568 451 342,23
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	207 251 993,49	191 260 320,77
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	38 960 297,73	34 233 297,37
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	503 504,31	586 095,88
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	76 903 512,48	66 193 284,35
7327 Forfait journalier	81 221 422,37	81 502 868,00
sous total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	404 840 730,38	373 775 866,37
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	247 703 029,89	180 274 301,90
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	54 188 098,11	57 488 805,20
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	9 663 276,12	15 848 063,27
sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	7 463 101 498,49	7 195 838 378,97
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	217 645 523,94	186 393 223,80
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	45 466 030,12	11 109 375,57
TOTAL	7 726 213 052,55	7 393 340 978,34

Etat CR3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

DÉTAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

Compte de résultat annexe CRPA G

Comptes CRPA G	Montant Exercice N	Montant Exercice N-1
7311 Produits de l'hospitalisation	0,00	0,00
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	0,00	0,00
sous total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7327 Forfait journalier	0,00	0,00
sous total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	0,00	0,00
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0,00	0,00
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0,00	0,00
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	0,00	0,00
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	0,00	0,00
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

Etat A11

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME**

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
Total										

^[1] Concernant les contrats de partenariats et les baux emphytéotiques hospitalier (BEH), seul le montant des parts « fonctionnement » et « financement » relatives à ces contrats doit être reporté dans le présent tableau

Un BEH pour la Pitié Salpétrière et un PPP pour Avicenne sont traités dans les comptes de l'APHP, répertoriés à l'actif du bilan pour les biens et au passif pour les dettes et enfin en exploitation pour la part fonctionnement (dont loyer financier).

Etat AI2**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2022****HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Ces montants sont les honoraires comptabilisés en 2022 au titre des prestations des commissaires aux comptes exception faite des travaux réalisés pour la réglementation EIP. Ils sont hors taxes majorés de la TVA non récupérable.

	Montant (HT)
ERNST AND YOUNG	384 976
KPMG	895 341
TOTAL	1 280 317

Etat A13

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS GLOBAUX

CRP-P ET CRP-A

		ETP moyens annuels rémunérés au 31/12/2022
<i>Personnel médical</i>	<i>H-U titulaires</i>	855,41
	<i>PH</i>	3 293,29
	<i>Praticiens contractuels renouvelables de droit</i>	961,57
	<i>Sous-total</i>	5 110,27
	<i>H-U temporaires</i>	614,96
	<i>Praticiens contractuels sans renouvellement de droit</i>	2 273,54
	<i>Internes</i>	5 691,62
	<i>Etudiants</i>	6 942,51
	<i>Sous-total</i>	15 522,63
	<i>Total Personnel médical</i>	20 632,90
<i>Personnel non médical- Titulaires et stagiaires</i>	<i>Personnels administratifs</i>	5 729,86
	<i>Personnels des services de soins</i>	42 950,05
	<i>Personnels éducatifs et sociaux</i>	911,26
	<i>Personnels médico-techniques</i>	4 842,90
	<i>Personnels techniques et ouvriers</i>	4 084,06
	<i>Sous-total</i>	58 518,14
<i>Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée</i>	<i>Personnels administratifs</i>	709,11
	<i>Personnels des services de soins</i>	294,89
	<i>Personnels éducatifs et sociaux</i>	6,69
	<i>Personnels médico-techniques</i>	19,27
	<i>Personnels techniques et ouvriers</i>	1 582,63
	<i>Sous-total</i>	2 612,59

Reforme des PH -
PH temps plein +
PH temps partiel

Etat A13

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS GLOBAUX

<i>Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres</i>	<i>CDD</i>	8 052,83
	<i>Contrats soumis à disposition particulière</i>	0,00
	<i>Apprentis</i>	199,38
	<i>Sous-total</i>	8 252,21
	<i>Total Personnel non médical</i>	69 382,93
	<i>TOTAL Personnel médical + Personnel non médical</i>	90 015,83

Totaux

	ETP moyens annuels rémunérés au 31/12/2022
<i>Personnel médical</i>	20 632,90
<i>Personnel non médical - Titulaires et stagiaires</i>	58 518,14
<i>Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée</i>	2 612,59
<i>Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres</i>	8 252,21
<i>Total</i>	90 015,83

Etat AI4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2022

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cas où un événement significatif entre la clôture et la date d'établissement des comptes survient, une information est à fournir en annexe (condamnation importante dans une affaire par ex.).

Exercice 2022 : Rien à signaler

Etat AI5**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2022****INFORMATION SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX**

Cet état mentionne les passifs et les actifs éventuels en matière environnementale, dès lors qu'une obligation a été identifiée mais ne peut être estimée de manière suffisamment fiable ou dont la survenance présente une incertitude, à savoir pour l'AP-HP au titre de l'exercice 2022 :

- Travaux de désamiantage :
 - Ils se sont poursuivis, à l'instar de ce qui a été réalisé ces derniers exercices (désamiantage et déconstruction des bâtiments vétustes et désaffectés, désamiantage avant reconstruction...). Les travaux réalisés en 2022 sur les opérations techniques (OT) ont concerné principalement l'Hôpital marin de Hendaye et le bâtiment Steg du site de Broussais pour un montant total de DMP (demandes de mises en paiement) d'environ 145 k€. Par ailleurs, il a été réalisé en 2022 dans le cadre des opérations majeurs (OM) 625k€ de DMP sur :
 - Le désamiantage lié aux opérations de démolition/construction du nouveau Lariboisière ;
 - Achèvement des travaux de désamiantage de la majeure partie de l'ensemble immobilier de l'Hôtel Dieu et préliminaires au projet de rénovation de la zone hospitalière du site.
- Décision de faire certifier Haute Qualité Environnementale (HQE) des projets majeurs de construction, à titre d'exemples :
 - Désamiantage-Déconstruction-Reconstruction d'un bâtiment USLD-SSR en lieu et place du bâtiment gérontologique de l'hôpital Sainte Péline. Objectif visé des consommations en exploitation : inférieur à 200 kWh/m². Intégration dans la conception d'une toiture terrasse végétalisée de 2200 m² contribuant à limiter les rejets d'eaux pluviales et à réduire l'îlot de chaleur urbain. La programmation et la conception ont été certifiées HQE au niveau Excellent en 01/2019, certification phase réalisation prévue en 2023.
 - Bâtiment Nouveau Morax : l'opération de plus de 4 000 m², essentiellement constituée d'espaces ne recevant pas du public, est certifiée pour la phase conception en 04/2019 HQE Bâtiment Durable niveau très performant, certification phase réalisation niveau très performant obtenue en 2022.
 - Bâtiment Nouveau Siège : l'opération d'une surface d'environ 10 000 m², accueille depuis 09/2022 des agents du Siège dans le cadre de la libération des locaux historiques avenue Victoria, est certifiée pour la phase conception en 11/2020 HQE Bâtiment Durable niveau Excellent, certification phase réalisation niveau excellent obtenue en 2022.
- L'analyse des consommations 2022 versus 2013 met en évidence une baisse des consommations d'énergie brute de 21,47%. Par rapport à 2013, les consommations électriques ont diminué de 51 889 MWh (-10,83%) en 2022, et les consommations thermiques de 165 590 MWh PCI (-25%).

Etat AI5

- Nos émissions de gaz à effet de serre sur la partie énergie (données brutes) sont à la baisse (-55,6% par rapport à 2013, passage de 187,15 kt_{eq}CO₂ à 104 kt_{eq}CO₂) du fait des baisses des consommations d'une part et du verdissement de notre mix énergétique d'autres part.

En 2022, des investissements ont été réalisés en faveur de l'efficacité énergétique (1,22 M€). Les principales opérations techniques réalisées ont porté sur la réfection de l'enveloppe du bât Laveran de la Pitié Salpêtrière, le renforcement de la régulation thermique de Robert Debré, et sur le raccordement au chauffage urbain de René Muret. Par ailleurs, les opérations de clos couverts sur dix-neuf sites (5,96 M€ en 2021) visent pour la plupart d'entre elles à la réfection des étanchéités de toitures, de fenêtres et de façade avec améliorations de l'isolation thermique, et elles concourent à l'amélioration des performances énergétiques. Enfin, 3,59 M€ ont été investis sur la thématique chaud et ces opérations concourent également à améliorer les performances énergétiques de ces sites grâce à des installations plus performantes bénéficiant de meilleurs rendements. Ces OT concernent la modernisation d'installation de Schurch, Payou et Marcé à Bicêtre, la mise en place d'une GTC et la reprise réseaux primaire distribution chauffage à Hendaye, le calorifugeage des réseaux ECS et l'isolation de points singuliers à Louis Mourier et à Bichat, le remplacement de brûleurs à Louis Mourier, la rénovation d'une sous-station à Lariboisière, la fin des travaux de mise en sécurité de la chaufferie avec la dépose des anciennes chaudières et désamiantage à Paul brousse, et la fin de la modernisation de la sous-station chaufferie CPCU et des réseaux de bouclage vapeur et collecte des condensats à Cochin.

Dans le cadre du décret tertiaire du 23 juillet 2019 qui impose une réduction d'énergie de 40 % d'ici 2030, de 50% en 2040 et 60% en 2050, il a été décidé de recourir à un audit énergétique en 2023 afin de définir un plan d'action à l'échelle de l'AP-HP. Ces audits énergétiques, qui ont fait l'objet d'une provision pour charge sur l'exercice 2022, doivent permettre de mesurer les consommations d'énergie selon les surfaces et usages, mettre en place un plan de comptage et élaborer un schéma directeur. Les consommations d'énergie doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme OPERAT de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. (ADEME). Enfin cet audit servira à la mise en œuvre du décret dit BACS (Building automation control system) du 20 juillet 2020, système d'automatisation du contrôle qui détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction du décret tertiaire.